

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 9, 2026

The Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs met with videoconference this day at 11 a.m. [ET] to study Bill C-11, An Act to amend the National Defence Act and other Acts.

Senator Marty Deacon (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs. I am Marty Deacon, a senator from Ontario and chair of this committee. I would like to begin today by offering my colleagues the opportunity to introduce themselves.

Senator Al Zaibak: Senator Mohammad Al Zaibak, a senator for Ontario.

[*Translation*]

Senator Youance: Suze Youance from Quebec.

[*English*]

Senator Patterson: Rebecca Patterson, Ontario. Don't touch the button.

Senator Dasko: Donna Dasko, Ontario.

Senator Anderson: Margaret Dawn Anderson, Northwest Territories.

Senator Yussuff: Senator Yussuff, Ontario.

Senator McNair: John McNair, New Brunswick. Welcome today.

Senator Busson: Welcome. I am Bev Busson from British Columbia.

Senator Hay: Katherine Hay from Ontario.

The Chair: Thank you. Before we begin, colleagues, I would like to take an opportunity. I would be remiss if I did not before we start, to acknowledge two of our members who will be having their last meetings coming up this week, and that's Senator Al Zaibak and Senator Donna Dasko. A thank you very much to Senator Boehm, who has been covering in for Senator Kutcher for the last little while.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 9 juin 2026

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants se réunit aujourd'hui, à 11 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et d'autres lois.

La sénatrice Marty Deacon (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour. Bienvenue à cette réunion du Comité permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants. Je m'appelle Marty Deacon, je suis sénatrice de l'Ontario et présidente de ce comité. J'aimerais commencer aujourd'hui par donner à mes collègues l'occasion de se présenter.

Le sénateur Al Zaibak : Sénateur Mohammad Al Zaibak, sénateur de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Suze Youance, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Patterson : Rebecca Patterson, de l'Ontario. Ne touchez pas au bouton.

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, de l'Ontario.

La sénatrice Anderson : Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Yussuff : Sénateur Yussuff, de l'Ontario.

Le sénateur McNair : John McNair, du Nouveau-Brunswick. Bienvenue à tous aujourd'hui.

La sénatrice Busson : Bienvenue. Je m'appelle Bev Busson, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Hay : Katherine Hay, de l'Ontario.

La présidente : Merci. Avant de commencer, chers collègues, j'aimerais profiter de cette occasion, car je m'en voudrais de ne pas rendre hommage, avant de commencer, à deux de nos membres qui participeront cette semaine à leurs dernières réunions, à savoir le sénateur Al Zaibak et la sénatrice Donna Dasko. Un grand merci au sénateur Boehm, qui a remplacé le sénateur Kutcher ces derniers temps.

I will not be here for tomorrow's session, so I just wanted to indulge a quick moment on acknowledging these folks that are here who have been working around the table.

To my deputy, who has filled in for me a few times, and will again tomorrow, I want to thank you for welcoming me on to the steering committee and facilitating a smooth transition with your timely and helpful advice.

I have also had the pleasure of serving with you on the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, and I really appreciate your contributions. It sounds like your speech in the Senate, but it is not meant to be. It is meant to thank and acknowledge you here in this group today. Thank you for that.

Senator Al Zaibak: Thank you.

The Chair: To my Independent Senators Group colleague Senator Dasko, we have both been on this committee for a long time. I know that the matter of the war in Ukraine has been held close to your heart and overlapped greatly in the work we have been trying to do in this committee. Your contributions and leadership in this regard were always appreciated truly, particularly on the Russian disinformation report, as we heard recently.

Like our colleague, Senator Al Zaibak, your presence on this committee leaves some big shoes to fill. Thank you to both of you and, of course, to Senator Boehm, who is following up for Senator Kutcher.

Today, we continue our consideration of Bill C-11, An Act to amend the National Defence Act and other Acts.

Sensitive subjects, including trauma related to military service, sexual misconduct and harassment, may be discussed. This may be triggering to people in the room with us, as well as to those watching and listening to the broadcast.

Mental health support for all Canadians is available by phone and text at 9-8-8. If you are a member of the defence community, including Canadian Armed Forces members, you can call the defence community support and resource centre at 1-844-750-1648 for guidance and support services.

Senators and parliamentary employees are also reminded that the senators' employment and family assistance program is

Je ne serai pas présente à la réunion de demain, c'est pourquoi je tenais à prendre un bref instant pour rendre hommage à ces personnes ici présentes qui ont travaillé avec nous autour de cette table.

À mon vice-président, qui m'a remplacée à quelques reprises et qui le fera encore demain, merci de m'avoir accueillie au comité directeur et d'avoir facilité une transition en douceur par vos conseils opportuns et utiles.

J'ai également eu le plaisir de siéger avec vous au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, et je vous remercie sincèrement pour vos interventions. On croirait entendre votre discours au Sénat, mais ce n'est pas l'effet recherché. Je tiens tout simplement à vous remercier et à vous rendre hommage ici, au sein de ce groupe, aujourd'hui. Merci de tout cela.

Le sénateur Al Zaibak : Merci.

La présidente : À ma collègue du Groupe des sénateurs indépendants, la sénatrice Dasko, nous siégeons toutes deux à ce comité depuis longtemps. Je sais que la question de la guerre en Ukraine vous tient particulièrement à cœur et qu'elle est très présente dans le travail que nous essayons d'accomplir dans ce comité. Vos contributions et votre leadership à cet égard ont toujours été très appréciés, notamment en ce qui concerne le rapport sur la désinformation russe, comme nous l'avons entendu récemment.

Tout comme celui de notre collègue, le sénateur Al Zaibak, votre départ du comité laissera un vide difficile à combler. Merci à vous deux et, bien sûr, au sénateur Boehm, qui prend la relève du sénateur Kutcher.

Aujourd'hui, nous poursuivons l'examen du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et d'autres lois.

Il pourrait être question de sujets sensibles, comme les traumatismes subis dans l'armée, l'inconduite sexuelle et le harcèlement. Des personnes présentes dans cette salle, ainsi que celles et ceux qui regardent ou écoutent la diffusion, pourraient être bouleversées par ce qu'ils entendront.

Un soutien en matière de santé mentale est offert à tous les Canadiens par téléphone et par texto au 9-8-8. Si vous faites partie de la communauté de la Défense, y compris des membres des Forces armées canadiennes, vous pouvez appeler le Centre de soutien et de ressources pour la communauté de la Défense au 1-844-750-1648 pour obtenir des conseils et des services de soutien.

Nous rappelons également aux sénateurs et aux employés du Parlement qu'ils ont accès au Programme d'aide aux employés et

available to them and offers short-term counselling for both personal and work-related concerns, as well as crisis counselling.

For those in the room, should you need support during this meeting, we do have a counsellor from Homewood Health who is here with us today. At any time during the meeting, please signal the clerk, and we will make sure that you have that support. The counsellor is presently outside of the room, but we have a plan in place.

Today, we will hear from two panels of witnesses. For our first panel, we are pleased to welcome, appearing as individuals, Major (Retired) Dr. Karen Breeck, Retired Medical Officer; Major (Retired) Donna Van Leusden, Survivor Perspectives Consulting Group; Corporal (Retired) Heather Vanderveer, a Canadian Armed Forces veteran; and Captain (Retired) Hélène Le Scelleur, PhD Candidate.

Thank you to all of you for your paths, experiences and the important testimony that you will bring to us today.

We will begin by inviting you to provide your opening remarks, followed by questions by our members. We will ask you to try to keep your remarks, the best you can, to six minutes. That being said, we ask you to take your time. We are here to listen and listen to you first.

We will begin with Dr. Karen Breeck. Welcome, and please proceed when you are ready.

Major (Ret'd) Dr. Karen Breeck, Retired Medical Officer, as an individual: Honourable senators, thank you for inviting me to speak today.

Bill C-11 reflects years of serious work that has been done by many dedicated people. I would like to think all of us are on the same team. We all want the same outcome. We want a Canadian Armed Forces, or CAF, where personnel trust that their workplace is safe, respectful and fair.

My concerns today are not modernization. Modernization is necessary. My concern is unmanaged modernization.

Parts of this bill are too focused on where legal files go and not focused enough on the people attached to those files. For CAF members, these files do not move in a vacuum. They directly affect people's workplace safety, health, command responsibilities, unit cohesion and, ultimately, operational readiness.

à la famille du Sénat, qui propose un counselling à court terme en cas de préoccupations d'ordre personnel ou professionnel, ainsi qu'un counselling en cas de crise.

Pour les personnes présentes dans la salle, si vous avez besoin d'aide pendant cette réunion, un conseiller de Homewood Santé est présent aujourd'hui. N'hésitez pas, à tout moment, à faire signe à la greffière, et nous nous assurerons que vous receviez ce soutien. Le conseiller se trouve actuellement à l'extérieur de la salle, mais nous avons un plan en place.

Aujourd'hui, nous entendrons deux groupes de témoins. Dans notre premier groupe, nous avons le plaisir de recevoir, à titre personnel, la Dre Karen Breeck, médecin militaire à la retraite et majore (à la retraite); la majore (à la retraite) Donna Van Leusden, du Survivor Perspectives Consulting Group; la caporale (à la retraite) Heather Vanderveer, vétérane des Forces armées canadiennes; et la capitaine (à la retraite) Hélène Le Scelleur, doctorante.

Merci à vous toutes de vos parcours, de vos expériences et des témoignages importants que vous allez nous apporter aujourd'hui.

Nous commencerons par vous inviter à prononcer votre déclaration préliminaire, puis les membres du comité vous poseront des questions. Nous vous demandons d'essayer, dans la mesure du possible, de limiter votre intervention à six minutes. Cela dit, nous vous demandons de prendre votre temps. Nous sommes là pour vous écouter, vous, en priorité.

Nous commencerons par la Dre Breeck. Bienvenue, et veuillez commencer lorsque vous serez prête.

Majore (à la retraite) Dre Karen Breeck, médecin militaire à la retraite, à titre personnel : Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui.

Le projet de loi C-11 est le fruit d'années de travail sérieux mené par de nombreuses personnes dévouées. J'aime à penser que nous faisons tous partie de la même équipe. Nous voulons tous parvenir au même résultat. Nous voulons des Forces armées canadiennes, les FAC, où le personnel sait que son milieu de travail est sûr, respectueux et équitable.

Mes préoccupations aujourd'hui ne concernent pas la modernisation. La modernisation est nécessaire. Ce qui m'inquiète, c'est une modernisation non encadrée.

Certaines parties de ce projet de loi se concentrent trop sur la destination des dossiers juridiques et pas assez sur les personnes concernées par ces dossiers. Pour les membres des FAC, ces dossiers ne circulent pas sans autre conséquence. Ils ont une incidence directe sur la sécurité au travail, la santé, les responsabilités de commandement, la cohésion des unités et, en fin de compte, la préparation opérationnelle.

CAF members deserve more than a jurisdictional handoff. They deserve a wraparound system that protects the complainant, treats the accused fairly, informs the commander and strengthens the institution.

If these files permanently leave the military system, who will manage the military workplace impacts? Who will provide the commanders the information they need to manage active safety risks, base housing, employment limitations and deployment taskings for both the complainant and the accused?

Civilian courts cannot manage these types of daily military realities. If passed as written, this bill separates these files from the military system without fully connected support, information-sharing, and a health-and-prevention framework being in place. That creates a dangerous gap between justice modernization and human realities — a gap that people, I am afraid, will fall into and be hurt by.

In effect, this bill asks to take us back to the pre-1998 military model. If we must go back to the future, Parliament must ensure the safeguards, data and accountability missing from the past are firmly locked in this bill. Modernization cannot mean simply replacing one incomplete system with another. As a physician, I see the Senate's role of sober second thought as similar to the peer-review process in medicine. Peer review is how we reduce errors, identify hidden risks and protect people, including from groupthink.

When introducing a major new clinical treatment, we never assume it will work based on good intentions alone. We look for evidence first. We track outcomes, we monitor for unintended harms, and we adjust the treatment plan when required.

If I ever prescribed a treatment without evidence, and never checked whether it helped or harmed my patient, that would be a fundamental failure in my professional duty of care.

Bill C-11 prescribes a new treatment to CAF members without providing evidence it worked in the past nor mandating follow-up to prove it works in the future.

We are told to simply trust the process, but some of us have seen this movie before.

In November 2021, the Assistant Deputy Minister of Review Services reviewed the leadership's claims of having fully implemented all 10 recommendations of the 2015 *Deschamps* report. While military leadership claimed a perfect 10 out of 10 completion rate, the independent auditors found exactly zero

Les membres des FAC méritent mieux qu'un simple transfert de compétence. Ils méritent un système global qui protège le plaignant, traite l'accusé de manière équitable, informe le commandant et renforce l'institution.

Si ces dossiers quittent définitivement le système militaire, qui gèrera les répercussions en milieu de travail militaire? Qui fournira aux commandants l'information dont ils ont besoin pour gérer les risques de sécurité actifs, le logement sur les bases, les restrictions à l'emploi et les missions de déploiement, tant pour le plaignant que pour l'accusé?

Les tribunaux civils ne sont pas en mesure de gérer ce type de réalités militaires quotidiennes. S'il est adopté tel quel, ce projet de loi séparera ces dossiers du système militaire sans qu'un soutien, un partage de l'information et un cadre de santé et de prévention complets soient mis en place. Cela crée un fossé dangereux entre la modernisation de la justice et les réalités humaines — un fossé dans lequel, j'en ai peur, des personnes risquent de tomber et de se trouver pénalisées.

En fait, le projet de loi demande de nous ramener au modèle militaire d'avant 1998. Si nous devons retourner vers le futur, le Parlement doit veiller à ce que les garanties, les données et la responsabilisation qui faisaient défaut dans le passé fassent bien partie intégrante de ce projet de loi. La modernisation ne peut se résumer à remplacer un système incomplet par un autre. En tant que médecin, je considère que le rôle de Chambre de second examen objectif du Sénat est semblable au processus d'examen par les pairs en médecine. L'examen par les pairs nous permet de réduire les erreurs, de repérer les risques cachés et de protéger les personnes, notamment contre la pensée de groupe.

Quand nous introduisons un nouveau traitement clinique majeur, nous ne partons jamais du principe qu'il fonctionnera sur la seule base de bonnes intentions. Nous recherchons d'abord des preuves. Nous suivons les résultats, nous surveillons les effets indésirables et nous ajustons le plan de traitement, si nécessaire.

Si jamais je prescrivais un traitement sans preuve scientifique et que je ne vérifiais jamais s'il aidait mon patient ou lui nuisait, cela constituerait un manquement fondamental à mon devoir professionnel de diligence.

Le projet de loi C-11 prescrit un nouveau traitement aux membres des FAC sans fournir de preuve de son efficacité dans le passé ni exiger de suivi pour démontrer qu'il fonctionnera à l'avenir.

On nous dit de faire simplement confiance au processus, mais certains d'entre nous ont déjà vu ce film.

En novembre 2021, la sous-ministre adjointe des Services d'examen s'est penchée sur ce qu'affirmait la direction, c'est-à-dire qu'il avait été donné pleinement suite aux 10 recommandations du rapport *Deschamps* de 2015. Alors que la direction militaire annonçait un taux de réalisation parfait de

recommendations were fully complete and downgraded seven to be partially complete and three in the early planning stages.

Bureaucratic box checking does not equal operational reality. CAF members know this. We are trained to trust, but verify. Parliament must do the same.

Before making this transfer permanent, I urge the Senate to ask the hard questions: Ask for the data from the interim transfer period. Ask where the binding data-sharing MOUs are for all provinces, not just Ontario. Ask how commanders will receive the information they need to protect their units and to deconflict between complainants and accused in the same workplaces.

Ask who will train civilian actors in military culture awareness. It should never be the burden of the already traumatized victim to both navigate a new civilian system and simultaneously having to teach civilian actors about military realities.

The risk of failing CAF personnel with this bill is not abstract. Military sexual trauma has profound, long-lasting effects on health and well-being, and it significantly elevates risks of homelessness and suicide.

Before Parliament permanently transfers these workplace-related offences, has the government completed its due diligence? Has the government proven that the civilian model is ready, supported, measurable, safe and prevention-focused?

If not, I respectfully urge you to put people first: delete clauses 7 and 8 and allow the rest of the bill to move forward while we do the necessary work to get this part right.

Thank you. I welcome your questions.

The Chair: Thank you, Dr. Breeck.

Corporal (Ret'd) Heather Vanderveer, Co-founder of Alberta Recoil, as an individual: Honourable senators, I thank you for the opportunity to testify today. My name is Heather Vanderveer, and I'm a Canadian Armed Forces veteran, a survivor of military sexual trauma and the co-founder of Alberta Recoil, a veteran-owned organization that provides military sexual trauma-specific peer support and workshops for survivors. Today I want to speak about choice. Survivors have spent years telling decision makers that choice matters. Yet, Bill C-11 risks taking it away.

10 sur 10, les vérificateurs indépendants ont conclu qu'aucune des recommandations n'avait été pleinement mise en œuvre, que sept l'avaient été partiellement et que trois en étaient aux premières étapes de la planification.

Des cases cochées sur un formulaire administratif n'est pas une garantie de réalité opérationnelle. Les membres des FAC le savent bien. Nous sommes formés à faire confiance, mais aussi à vérifier. Le Parlement doit faire de même.

Avant de rendre ce transfert permanent, j'exhorte le Sénat à poser les questions qui fâchent. Demandez les données de la période de transfert provisoire. Demandez où se trouvent les protocoles d'entente contraignants sur le partage des données pour toutes les provinces, et pas seulement pour l'Ontario. Demandez comment les commandants recevront l'information dont ils ont besoin pour protéger leurs unités et aplanir les conflits entre les plaignants et les accusés sur les mêmes lieux de travail.

Demandez qui formera les acteurs civils à la culture militaire. Il ne devrait jamais incomber à la victime, déjà traumatisée, de s'y retrouver dans un nouveau système civil et, en même temps, de familiariser les acteurs civils avec les réalités du monde militaire.

Le risque de laisser tomber le personnel des FAC avec ce projet de loi n'est pas abstrait. Les traumatismes sexuels en milieu militaire ont des répercussions importantes et durables sur la santé et le bien-être, et ils augmentent considérablement le risque d'itinérance et de suicide.

Avant que le Parlement ne transfère définitivement ces infractions liées au milieu de travail, le gouvernement a-t-il fait preuve de la diligence requise? Le gouvernement a-t-il démontré que le modèle civil est prêt, qu'il est soutenu, mesurable, sûr et axé sur la prévention?

Si ce n'est pas le cas, je vous invite respectueusement à donner la priorité aux personnes : supprimez les articles 7 et 8 et permettez au reste du projet de loi d'avancer pendant que nous faisons le travail nécessaire pour corriger cette partie.

Merci. Je répondrai volontiers à vos questions.

La présidente : Merci, docteure Breeck.

Caporale (à la retraite) Heather Vanderveer, cofondatrice d'Alberta Recoil, à titre personnel : Honorables sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui. Je m'appelle Heather Vanderveer. Je suis une vétérane des Forces armées canadiennes et une survivante de traumatisme sexuel en milieu militaire. Je suis aussi la cofondatrice d'Alberta Recoil, organisation dirigée par des vétérans qui propose aux survivants un soutien par les pairs et des ateliers spécifiques au traumatisme sexuel en milieu militaire. Aujourd'hui, je souhaite parler du choix. Les

When I served, I was not given a meaningful choice. Reporting sexual misconduct was not a realistic option for many survivors of my generation. We understood the risks. Careers could be affected and reputations could be damaged. Too often, survivors became the problem instead of the misconduct being addressed. My choice was not whether to report. My choice was to remain silent or leave.

Eventually, I left. More than 30 years later, I continue to live with the consequences of that loss of autonomy. In my work, I see survivors across Canada carrying many of those same burdens. Many survivors continue to struggle not only with the original trauma, but also with the systems that left them feeling powerless when they needed support most. One of my statements from the parliamentary submission that was later quoted by members of Parliament was this:

Survivor autonomy is one of the strongest predictors of recovery after institutional betrayal and sexual trauma. Bill C-11 risks creating a system where survivors feel processed through the justice system rather than empowered within it.

I believe my statement is just as true today as when I first wrote it.

Sexual trauma is fundamentally about the loss of control. Healing requires rebuilding control. Choice is not a procedural issue. Choice is a healing issue. Survivors should have access to reporting pathways, legal remedies, support services and meaningful justice. Taking away those choices simply reduces survivor autonomy. What concerns me the most is that survivors have already told decision makers what they need, repeatedly and consistently, for years. The message has been remarkably consistent. Survivors want meaningful choice. Consultation matters.

For years, survivors have repeatedly identified what needs to change. The goal is not consultation itself. The goal is meaningful improvement in the lives of survivors. Success should not be measured by the number of reports produced, but whether survivors are experiencing greater trust, greater autonomy and better outcomes. It is also about trust. Survivors need to know when institutions ask them to speak; their voices are genuinely considered.

survivantes et survivants ont passé des années à expliquer aux décideurs que le choix est essentiel. Pourtant, le projet de loi C-11 risque de nous le retirer.

Lorsque j'étais membre des forces armées, on ne m'a pas laissé de véritable choix. Signaler des actes d'inconduite sexuelle n'était pas une option réaliste pour de nombreuses survivantes de ma génération. Nous en comprenions les risques. Cela pouvait nuire à notre carrière et à notre réputation. Trop souvent, c'étaient les survivantes qui devenaient le problème, au lieu que l'auteur de l'inconduite soit sanctionné. Je ne devais pas choisir entre signaler ou pas l'incident, mais entre garder le silence ou partir.

Finalement, je suis partie. Plus de 30 ans plus tard, je continue de vivre avec les conséquences de cette perte d'autonomie. Dans le cadre de mon travail, je vois dans tout le Canada des survivantes et des survivants qui portent bon nombre de ces mêmes fardeaux. Beaucoup continuent de lutter non seulement contre le traumatisme initial, mais aussi contre les systèmes qui leur ont laissé un sentiment d'impuissance, alors qu'ils avaient le plus besoin de soutien. Des parlementaires ont cité le passage suivant de ce que je disais, entre autres, dans le mémoire au Parlement :

L'autonomie des personnes survivantes est l'un des meilleurs indicateurs de rétablissement après une trahison institutionnelle et un traumatisme sexuel. Le projet de loi C-11 risque de créer un système où les personnes survivantes ont l'impression que le système judiciaire traite leur cas plutôt que de leur donner le pouvoir d'agir.

Je pense que ce que je disais est tout aussi vrai aujourd'hui qu'au moment où je l'ai écrit.

Les traumatismes sexuels se caractérisent fondamentalement par une perte de contrôle. Pour les surmonter, il faut regagner ce contrôle. Le choix n'est pas une question de procédure. Le choix est une question de guérison. Les survivantes et survivants devraient pouvoir signaler les agressions, avoir des recours juridiques, bénéficier de services de soutien et obtenir véritablement justice. Leur retirer ces choix ne fait que réduire leur autonomie. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que les survivantes et survivants ont déjà fait part aux décideurs de leurs besoins, de manière répétée et cohérente, depuis des années. Le message est remarquablement cohérent. Les survivantes et survivants veulent un vrai choix. Il est important de les consulter.

Depuis des années, les survivantes et survivants disent et redisent ce qui doit changer. L'objectif n'est pas la consultation en soi, mais une réelle amélioration de la vie des survivantes et survivants. Le succès ne devrait pas se mesurer au nombre de rapports produits, mais au fait que les survivantes et survivants ont gagné ou pas en confiance et en autonomie et qu'ils obtiennent ou pas de meilleurs résultats. C'est aussi une question de confiance. Ils doivent savoir que, lorsque les institutions leur

My concern today is not only for survivors, but for the young private, corporal, sailor, aviator or other officers who experience sexual misconduct five years from now. It is also for my daughter, who is currently serving as an aviator in the Canadian Armed Forces. Future generations of military members deserve a system where reporting is safe and meaningful, and choice remains with survivors, and complaints are taken seriously. Simply transferring responsibility to an already strained and broken civilian system does not fix the underlying problem. The psychological harm caused by institutional betrayal is often greater than the assault itself. Delays, dismissals and unclear processes and administrative failures increase post-traumatic stress severity, suicidality, moral injury and long-term disability. Reform must reduce harm, not compound it.

As Parliament considers clauses 7 and 8, including any proposed sunset clause, I encourage the members to place survivor trust, accountability and outcome at the centre of that decision. Future jurisdictional decisions should be guided by evidence, survivor experience and whether the system provides safe, effective and trauma-informed access to justice. If survivor autonomy is one of the strongest predictors of recovery, then we should be asking a very simple question: Why are we removing it?

My daughter is serving today. I do not want her generation to inherit the same system that failed mine. I do not want future generations of military members to face the impossible choice that I faced: Remain silent, or leave. Survivors have told decision makers what they need for years. The question before the Senate is whether it is prepared to act on what it has already heard. Too often survivors are thanked for being brave. We are thanked for being courageous. We are praised for coming forward, but being brave means very little if the choices that survivors are asking for are ultimately ignored. If survivor voices are truly valued, then our voices must help shape the decisions that affect them. The issue is not that survivors have failed to speak. The issue is whether decision makers are prepared to act on what they have already heard. Thank you.

The Chair: Thank you.

Major (Ret'd) Donna Van Leusden, Survivor Perspectives Consulting Group, as an individual: Thank you for inviting me to speak today.

demandent de s'exprimer, leurs voix seront véritablement prises en compte.

Ce qui me préoccupe aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les survivantes et survivants, mais aussi les jeunes soldats, caporaux, marins, aviateurs et autres officiers qui seront victimes d'inconduite sexuelle dans cinq ans. Je m'inquiète aussi pour ma fille, qui sert actuellement comme aviatrice dans les Forces armées canadiennes. Les futures générations de militaires méritent un système où le signalement est sûr et constructif, où le choix revient aux survivantes et survivants et où les plaintes sont prises au sérieux. Se contenter de transférer la responsabilité à un système civil déjà surchargé et défaillant ne résout pas le problème sous-jacent. Le préjudice psychologique causé par la trahison institutionnelle est souvent plus grave que l'agression elle-même. Les retards, la révocation, les processus flous et les manquements de l'administration aggravent encore le stress post-traumatique, les tendances suicidaires, le préjudice moral et l'invalidité de longue durée. La réforme doit réduire les préjudices, et non les aggraver.

Alors que le Parlement examine les articles 7 et 8, y compris toute disposition de caducité proposée, je vous encourage à placer la confiance des survivantes et survivants, la responsabilisation et les résultats au cœur de cette décision. Les futures décisions en matière de compétence devraient être guidées par la preuve, l'expérience des survivantes et survivants et la capacité du système à offrir un accès à la justice sûr, efficace et tenant compte des traumatismes. Si le libre arbitre des survivantes et survivants est un des facteurs les plus déterminants du rétablissement, nous devrions nous poser une question très simple : pourquoi le supprimons-nous?

Ma fille sert aujourd'hui dans l'armée. Je ne veux pas que sa génération hérite du même système qui a abandonné la mienne. Je ne veux pas que les futures générations de militaires soient confrontées au choix impossible qui a été le mien : garder le silence ou partir. Depuis des années, les survivantes et survivants disent aux décideurs ce dont ils ont besoin. La question qui se pose au Sénat est de savoir s'il est prêt à donner suite à ce qu'il a déjà entendu. Trop souvent, on remercie les survivantes et survivants pour leur courage. On nous remercie d'être courageux. On nous félicite d'avoir pris la parole, mais ce courage ne signifie pas grand-chose, si les choix que réclament les survivantes et survivants sont pour finir ignorés. Si l'on accorde véritablement de l'importance à la parole des survivantes et survivants, elle doit influencer sur les décisions qui les concernent. Le problème n'est pas que les survivantes et survivants n'aient pas parlé, mais de savoir si les décideurs sont prêts à donner suite à ce qu'ils ont déjà entendu. Merci.

La présidente : Merci.

Majore (à la retraite) Donna Van Leusden, Survivor Perspectives Consulting Group, à titre personnel : Merci de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui.

My name is Donna Van Leusden. I am a Canadian Armed Forces veteran and the co-founder of Survivor Perspectives Consulting Group, a national organization that teaches leaders, peers and communities how to support survivors of sexual violence.

Our work is rooted in several principles: Survivor support should never depend on the outcome of a legal process; we teach that a “not guilty” verdict does not mean “it did not happen” and that survivors deserve support regardless of whether there is an investigation, charges are laid or the judicial outcome.

That perspective informs everything I am about to say.

When I first reviewed Bill C-11, three concerns stood out to me: First, it removes meaningful choices from survivors; second, it transfers military sexual offence cases to a civilian justice system that is already under significant strain; and third, it assumes civilian courts are consistently trauma-informed when the evidence suggests they are not.

I remain concerned about all three.

For many years, survivors in the Canadian Armed Forces had limited or imperfect options, but they still had options. Under this bill, for Criminal Code sexual offences committed in Canada, survivors are effectively given none. Cases must proceed through civilian police and civilian courts, regardless of what the survivor needs, prefers or feels safest doing.

This is not trauma-informed, it is not survivor-centred and, in some respects, it provides less flexibility than the military system ever did. That matters because sexual violence removes agency. It is one of its defining characteristics. Someone takes bodily control away from you. Someone decides that your wishes no longer matter.

Any system that claims to be survivor-centred must, therefore, be careful not to replicate that harm. Survivor-centred justice should not mean deciding on behalf of survivors what is best for them. It should mean restoring agency wherever possible.

Choice matters, agency matters and healing matters.

At the same time, we must be honest about the realities of the civilian justice system, which would assume responsibility. Civilian courts are already overwhelmed. In 2017, approximately 15% of adult sexual assault cases exceeded the timelines

Je m'appelle Donna Van Leusden. Je suis une vétérane des Forces armées canadiennes et la cofondatrice du Survivor Perspectives Consulting Group, organisation nationale qui apprend aux dirigeants, aux pairs et aux collectivités comment soutenir les survivants de violences sexuelles.

Notre travail repose sur plusieurs principes : le soutien aux survivants ne doit jamais dépendre de l'issue d'une procédure judiciaire. En fait, nous enseignons qu'un verdict de « non-culpabilité » ne signifie pas que « cela ne s'est pas produit » et que les survivants méritent d'être soutenus, qu'il y ait une enquête, que des accusations soient portées ou qu'il y ait une décision de justice ou pas.

Tout ce que je m'apprête à dire repose sur cette perspective.

Quand j'ai examiné le projet de loi C-11 pour la première fois, trois problèmes ont retenu mon attention : premièrement, il prive les survivants de véritables choix; deuxièmement, il transfère les affaires d'agressions sexuelles commises en milieu militaire à un système judiciaire civil déjà très sollicité; et troisièmement, il part du principe que les tribunaux civils tiennent systématiquement compte des traumatismes, alors que les faits laissent entendre le contraire.

Ces trois éléments continuent de me préoccuper.

Pendant de nombreuses années, dans les Forces armées canadiennes, les survivants disposaient d'options limitées ou imparfaites, mais ils avaient tout de même des options. En ce qui concerne les infractions sexuelles visées par le Code criminel et commises au Canada, le projet de loi ne prévoit, en fait, aucun choix pour les survivants. Les affaires doivent être traitées par la police et les tribunaux civils, quels que soient les besoins des survivants, leurs préférences ou ce qu'ils estiment être le plus sûr pour eux.

Cette approche n'est pas adaptée au traumatisme, elle n'est pas centrée sur les survivants et, à certains égards, elle offre moins de latitude que le système militaire ne l'a jamais fait. C'est important parce que la violence sexuelle prive la victime de son libre arbitre. C'est une de ses principales caractéristiques. Quelqu'un vous prive du contrôle de votre corps. Quelqu'un décide que ce que vous souhaitez n'a plus d'importance.

Tout système qui se dit centré sur les survivants doit donc veiller à ne pas reproduire ce préjudice. Une justice centrée sur les survivants ne devrait pas décider à leur place de ce qui est le mieux pour eux. Elle devrait leur redonner leur libre arbitre dans la mesure du possible.

Le choix, le libre arbitre et la guérison comptent.

En même temps, nous devons être honnêtes quant à la réalité du système judiciaire civil qui reprendrait le flambeau. Les tribunaux civils sont déjà débordés. En 2017, environ 15 % des affaires d'agression sexuelle concernant des adultes ont dépassé

established under Jordan. By 2023, that figure had doubled to approximately 30%. Nearly half of those delayed cases were ultimately stayed or withdrawn. We have already seen cases involving CAF members collapse because of Jordan delays.

At the same time, charge-laying rates have been decreasing. Between 2015 and 2019, the proportion of police-reported sexual assault cases that resulted in charges dropped from 42% to 36%.

More survivors are coming forward, but fewer cases are proceeding. Fewer survivors are receiving their day in court. The civilian system is not becoming less burdened; it is becoming more burdened. We need to be careful when comparing conviction rates between the military and civilian systems.

Civilian conviction rates for sexual assault appear higher than military conviction rates. At first glance, that may suggest a more effective system. However, the comparison is misleading because the civilian system filters cases extensively before they ever reach trial. A higher conviction rate does not necessarily mean a better system; sometimes, it just means a more selective one.

The final concern is one of trauma-informed justice. Civilian courts are not consistently trauma-informed. The recent Hockey Canada case illustrates this concern. In a lengthy and highly publicized decision, behaviours that trauma experts would recognize as common trauma responses, including fragmented memory, dissociation, delayed disclosure and inconsistent recall, were repeatedly treated as credibility concerns. That should concern all of us.

Survivors' memories are often not linear; they are sensory, fragmented and disordered. That is not evidence that trauma did not occur; it is often evidence that it did. Yet, survivors continue to encounter systems that misunderstand these realities.

Another example is the Jacob Hoggard case. Nearly 10 years passed between the initial complaint and the conclusion — 10 years. For one survivor, that represented a decade of reliving the assault, waiting for answers, waiting for closure and existing in a state of uncertainty.

That is not justice; it is slow and grinding institutional harm, and it demonstrates the strain already facing civilian courts.

les délais établis en vertu de l'arrêt *Jordan*. En 2023, ce chiffre avait doublé, pour atteindre environ 30 %. Près de la moitié de ces affaires en souffrance ont finalement été suspendues ou les plaintes ont été retirées. Nous avons déjà vu des poursuites concernant des membres des FAC qui ont dû être abandonnées, car les délais prévus par l'arrêt *Jordan* étaient dépassés.

Parallèlement, les taux de mise en accusation sont en baisse. Entre 2015 et 2019, la proportion d'affaires d'agression sexuelle signalées à la police qui ont donné lieu à des poursuites est passée de 42 à 36 %.

De plus en plus de survivants se manifestent, mais moins d'affaires donnent lieu à des poursuites. Moins de survivants ont la possibilité de se faire entendre devant un tribunal. La charge de travail du système civil ne diminue pas, elle s'alourdit. Il convient d'être prudent quand on compare les taux de déclaration de culpabilité des systèmes militaire et civil.

Les taux de déclaration de culpabilité pour agression sexuelle semblent plus élevés dans le système civil. On pourrait croire, à première vue, que ce système est plus efficace. Cependant, la comparaison est trompeuse, car le système civil filtre considérablement les affaires avant même qu'elles ne parviennent à un procès. Un taux de déclaration de culpabilité plus élevé n'est pas nécessairement synonyme de meilleur système. Parfois, il signifie seulement que ce système est plus sélectif.

La dernière question est celle d'une justice tenant compte des traumatismes. Or, les tribunaux civils n'en tiennent pas systématiquement compte. L'affaire récente de Hockey Canada en est l'illustration. Dans une décision longue et très médiatisée, des comportements que les experts en traumatologie reconnaîtraient comme étant des réactions courantes aux traumatismes, comme la mémoire fragmentée, la dissociation, la divulgation tardive et les souvenirs incohérents, ont été à plusieurs reprises présentés comme soulevant des problèmes de crédibilité. Cela devrait tous nous préoccuper.

Souvent, les souvenirs des survivants ne sont pas linéaires. En fait, ils sont sensoriels, fragmentés et désordonnés. Ce n'est pas la preuve qu'il n'y a pas eu de traumatisme, mais souvent la preuve qu'il y en a bien eu un. Pourtant, les survivants continuent de se heurter à des systèmes qui se méprennent sur ces réalités.

L'affaire *Jacob Hoggard* en est un autre exemple. Près de 10 ans se sont écoulés entre la plainte initiale et la conclusion — 10 ans. Pour une des survivantes, cela a représenté une décennie à revivre l'agression, à attendre des réponses, à attendre de pouvoir tourner la page et à vivre dans l'incertitude.

Ce n'est pas cela la justice. En fait, il s'agit d'un préjudice institutionnel lent et cruel qui montre à quel point les tribunaux civils sont déjà surchargés.

If all military sexual offence cases move into civilian systems, these challenges will not disappear; they may increase. Statistics can tell us whether a system is functioning, but survivors can tell us what that system feels like.

Allow me to share three experiences from my own life. The first involved a summary trial, which is the military system. I was questioned by my offender. I relived the assault under his authority. I relived the fact that I stood there alone, carrying his semen on my body, feeling abandoned. I remember thinking that the institution I served — the country I served — had abandoned me.

Yet, he was convicted in a case that would almost certainly never be prosecuted in the civilian system.

The second involved a senior officer who victimized more than one woman. Two of us came forward. Our experiences occurred a year apart. When the allegations surfaced, he simply declined to speak with police. No charges were laid.

The third involved a civilian court process. I was asked whether I wanted to proceed, and I said “yes.” The case was ultimately dismissed before plea. People later asked whether it had been worth it. My answer was “yes.”

For 25 years, I thought about my rapist every day. I was not the woman, mother, officer, daughter or sister I could have been. He stole that from me, and I bet he never thought about me once. But when he was arrested, when he had to retain counsel and when he was forced to answer for his actions, at least to his family, I finally received a measure of closure.

It mattered because I had a choice. That choice mattered to my healing.

For decades, survivors have been telling institutions exactly what would help — the Deschamps report, the Fish report, the Arbour report, the Heyder-Beattie Class Action settlement, media investigations, academic research, parliamentary studies and survivors themselves. We are not suffering from a lack of information; we are suffering from a lack of implementation.

The evidence exists, the recommendations exist and the solutions largely exist, but what has too often been missing is the willingness to implement them fully, consistently and with urgency.

Si toutes les affaires d'agressions sexuelles commises dans l'armée sont transférées aux systèmes civils, ces difficultés ne disparaîtront pas. Au contraire, elles risquent même d'augmenter. Les statistiques peuvent nous dire si un système fonctionne, mais ce sont les survivants qui peuvent nous dire à quoi ressemble ce système.

Permettez-moi de vous faire part de trois expériences personnelles. Dans la première, il y a eu un procès en procédure sommaire dans le système militaire. J'ai été interrogée par mon agresseur. J'ai revécu l'agression sous son autorité. J'ai revécu le fait d'être restée là, seule, le sperme de mon agresseur sur le corps, me sentant abandonnée. Je me souviens avoir pensé que l'institution que je servais — le pays que je servais — m'avait abandonnée.

Cependant, mon agresseur a fait l'objet d'une déclaration de culpabilité dans une affaire qui n'aurait presque certainement jamais fait l'objet de poursuites dans le système civil.

La deuxième expérience concernait un officier supérieur qui avait fait plus d'une victime parmi les femmes. Nous étions deux à nous être manifestées. Nos expériences s'étaient produites à un an d'intervalle. Lorsque les allégations ont été rendues publiques, il a simplement refusé de parler à la police. Aucune accusation n'a été portée.

La troisième expérience concernait une procédure devant un tribunal civil. On m'a demandé si je voulais donner suite à la plainte, et j'ai répondu « oui ». L'affaire a finalement été classée avant même le plaidoyer. Plus tard, on m'a demandé si cela en avait valu la peine. Ma réponse a été « oui ».

Pendant 25 ans, j'ai pensé chaque jour à mon violeur. Je n'étais pas la femme, la mère, l'officière, la fille ou la sœur que j'aurais pu être. Il m'a volé tout cela, et je parie qu'il n'a jamais pensé à moi une seule fois. Mais quand il a été arrêté, quand il a dû faire appel à un avocat et quand il a été obligé de répondre de ses actes, ne serait-ce que devant sa famille, j'ai enfin pu commencer à tourner la page.

Cela a compté parce que j'avais le choix. Ce choix a été déterminant pour ma guérison.

Depuis des décennies, les survivants disent aux institutions exactement ce qui pourrait les aider, dans le rapport Deschamps, le rapport Fish, le rapport Arbour, dans le règlement du recours collectif Heyder et Beattie, les enquêtes des médias, la recherche universitaire, les études parlementaires et dans la parole des survivants eux-mêmes. Nous ne souffrons pas d'un manque d'information, mais d'une absence de mise en œuvre.

Les preuves, les recommandations et les solutions existent dans une large mesure, mais ce qui manque trop souvent, c'est la volonté de les mettre pleinement en œuvre, de manière cohérente et urgente.

Too often, survivors are treated as evidence rather than as people and as witnesses rather than as participants. In law, the case is not yours; it belongs to the Crown. Your memories become evidence. Your body becomes evidence. Your pain becomes evidence. All of it can be challenged, dissected and attacked.

By the end of the process, many survivors feel less like human beings and more like files moving through a system.

That is why trauma-informed systems matter. Survivors are not asking for special treatment; we are asking for informed treatment: trauma-informed training for judges, trauma-informed training for Crown attorneys, and trauma-informed training for court personnel and the Senate — rape shield protections that function in practice, not merely on paper, processes that preserve dignity, processes that reduce unnecessary harm and systems that understand the realities of trauma.

We must also be willing to explore new ways of restoring agency. Recently, I learned about initiatives such as Fourwords Solutions, which allows survivors to collect and preserve basic forensic evidence through self-administered kits. Predictably, there has been resistance, but I would ask you to consider what that resistance represents. Too often, our instinct is still to tell survivors what they can do, what they cannot do, what choices they are permitted to make and what decisions should be made on their behalf. We continue to infantilize the very people we claim to support.

If sexual violence takes away agency, then every opportunity to restore agency deserves serious consideration.

When I first began developing survivor-centred training programs, I was repeatedly told to reassure people that women in uniform were not fragile flowers. I have thought about that statement for years, and I disagree. We are fragile, just not in the way people assume. We are fragile because the years of being ignored, doubted, consulted, studied and disappointed create pressure, and the frustration survivors feel is not irrational. The anger we feel when a crisis line is renamed while the crisis itself continues is not irrational; it is the predictable result of repeatedly explaining what would help and watching institutions choose something else. Sometimes, it is watching them choose something that has already failed.

Trop souvent, les survivants sont traités comme des éléments de preuve plutôt que des personnes, et comme des témoins plutôt que des participants. En droit, l'affaire n'est pas la vôtre, mais celle de la Couronne. Vos souvenirs deviennent des éléments de preuve. Votre corps devient un élément de preuve. Votre douleur devient un élément de preuve, et tout peut être contesté, disséqué et attaqué.

À la fin de la procédure, nombre de survivants ont plus l'impression d'être des dossiers circulant dans un système que des êtres humains.

C'est pourquoi des systèmes tenant compte des traumatismes sont essentiels. Les survivants ne demandent pas un traitement de faveur, mais un traitement éclairé : une formation tenant compte des traumatismes pour les juges, les procureurs de la Couronne et le personnel des tribunaux, ainsi que le Sénat — des mesures de protection des victimes de viol qui fonctionnent réellement, et pas seulement sur le papier, des processus qui préservent la dignité, des procédures qui réduisent les préjudices inutiles et des systèmes qui comprennent la réalité des traumatismes.

Nous devons également être prêts à explorer de nouvelles façons de redonner aux survivants leur libre arbitre. J'ai entendu parler dernièrement d'initiatives telles que Fourwords Solutions qui permettent aux survivants de recueillir et de conserver des preuves médico-légales de base grâce à des trousseaux à utiliser soi-même. Comme on pouvait s'y attendre, l'idée a suscité une certaine résistance, mais je vous invite à réfléchir à ce que cette résistance représente. Trop souvent, notre instinct nous pousse encore à dire aux survivants ce qu'ils peuvent faire, ce qu'ils ne peuvent pas faire, quels choix ils sont autorisés à faire et quelles décisions doivent être prises en leur nom. Nous continuons d'infantiliser ceux-là mêmes que nous prétendons soutenir.

Si la violence sexuelle prive de libre arbitre, alors chaque occasion de le rétablir mérite d'être sérieusement prise en considération.

Lorsque j'ai commencé à élaborer des programmes de formation centrés sur les survivants, on n'a cessé de me répéter qu'il fallait rassurer les gens et leur dire que les femmes en uniforme ne sont pas des fleurs fragiles. J'y ai réfléchi pendant des années, et je ne suis pas d'accord. Nous sommes fragiles, mais pas comme les gens le supposent. Nous sommes fragiles parce que toutes ces années passées à être ignorées, mises en doute, consultées, étudiées et déçues créent une pression, et la frustration que ressentent les survivantes n'est pas irrationnelle. La colère que nous ressentons lorsqu'une ligne d'écoute d'urgence change de nom, alors que la crise elle-même persiste, n'est pas irrationnelle. En fait, c'est le résultat prévisible lorsque l'on ne cesse de dire ce qui aiderait et que l'on voit les institutions choisir autre chose. Parfois, c'est les voir choisir quelque chose qui a déjà échoué.

I still remember one of the first products developed after the launch of Operation HONOUR. It was a bookmark. On one side, it reminded people not to rape anyone, and on the other, it reminded people not to be raped. That was presented as progress.

Survivors remember things like that. We remember because we were there and because, too often, symbolic action has replaced meaningful action.

Yet, we continue to show up. We continue to participate. We continue to advocate. We continue to build solutions. And not because it is easy but because we believe things can improve.

So, I am asking the Senate to focus not only on where cases are heard but on how survivors are treated once they get there. Legal reform without trauma-informed reform will not deliver justice. Process reform without survivor agency will not deliver trust. Jurisdictional reform without cultural reform will not deliver outcomes.

We do not need another report. We do not need another study. We do not need another reorganization or another name change.

Survivors have already spent decades telling institutions what would help. We know what survivors need. The question before us is whether we are finally prepared to implement it because, if not, this risks becoming just another bookmark, another gesture, another promise and another way of telling survivors they have been heard while ensuring nothing really changes.

We deserve better than that.

Thank you.

The Chair: Thank you very much. Finally, Ms. Le Scelleur, please go ahead.

Captain (Ret'd) Hélène Le Scelleur, PhD Candidate, as an individual: Madam Chair and honourable senators, thank you for the opportunity to appear before you today. I appear before you as a survivor of sexual misconduct within the Canadian Armed Forces. I also appear before you as someone whose experience raises an important question about accountability that I believe remains unresolved.

I want to begin by stating clearly that I support the objectives of Bill C-11. I support ensuring that victims of sexual offences have access to a process that is independent, credible and worthy of their trust. I understand why these reforms were necessary, and I support the efforts to rebuild confidence among survivors.

Je me souviens encore de l'un des premiers produits créés après le lancement de l'opération Honour. C'était un marque-page. D'un côté, il rappelait de ne violer personne, et de l'autre, il rappelait de ne pas se faire violer. Ce marque-page était présenté comme un progrès.

Les survivants se souviennent de ce genre de choses. Nous nous en souvenons parce que nous étions là et parce que, trop souvent, des mesures symboliques remplacent des mesures concrètes.

Pourtant, nous continuons de nous manifester. Nous continuons de participer. Nous continuons de militer. Nous continuons d'élaborer des solutions. Et ce n'est pas parce que c'est facile, mais parce que nous croyons que les choses peuvent s'améliorer.

Je demande donc au Sénat de ne pas s'intéresser uniquement à l'instance qui entendra ces affaires, mais aussi à la façon dont elle traite les survivants. Une réforme juridique qui ne tient pas compte des traumatismes ne rendra pas justice. Une réforme du processus sans libre arbitre des survivants ne nourrira pas la confiance. Une réforme axée sur les compétences au détriment de la culture ne donnera pas de résultats.

Nous n'avons pas besoin d'un autre rapport. Nous n'avons pas besoin d'une autre étude. Nous n'avons pas besoin d'une autre réorganisation ou d'un autre changement de nom.

Les survivants ont déjà passé des décennies à dire aux institutions ce qui serait utile. Nous savons ce dont les survivants ont besoin. La question est de savoir si nous sommes enfin prêts à agir parce que, sinon, cela pourrait bien n'être qu'une autre belle intention, une autre marque de bonne volonté, une autre promesse et une autre façon de dire aux survivants qu'ils ont été entendus, sans que rien ne change vraiment.

Nous méritons mieux.

Merci.

La présidente : Merci beaucoup. Madame Le Scelleur, vous avez enfin la parole.

Capitaine (à la retraite) Hélène Le Scelleur, doctorante, à titre personnel : Madame la présidente et honorables sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui. Je le fais en tant que survivante de l'inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes et en tant que personne dont l'expérience soulève une question importante qui concerne la responsabilisation, une question qui, selon moi, reste sans réponse.

Je tiens tout d'abord à affirmer clairement que j'appuie les objectifs du projet de loi C-11. Je souscris à l'idée que les victimes d'infractions sexuelles aient accès à un processus indépendant, crédible et digne de leur confiance. Je comprends pourquoi ces réformes s'imposaient, et je soutiens les efforts

I am not here to argue against these reforms; I am here because I believe there is a gap that remains insufficiently addressed. That gap arises when sexual misconduct and military abuse of power are inseparable.

My experience began with unwanted sexual conduct by a senior officer during a military wedding, attended by numerous members of the Canadian Armed Forces.

What happened that evening was serious, but what followed, ultimately, had the greatest impact on my life. This individual obtained access to my personal information; unwanted communications followed. The harassment continued into my workplace, operational environments, and, ultimately, my deployment to Afghanistan.

Looking back, I understand that what I experienced was not simply sexual misconduct; it was sexual misconduct enabled by military power; power associated with rank, authority, institutional access, and the ability to influence careers and professional reputations.

For years, I did not report what happened. I remained silent because I understood who held power and the consequences that could follow from challenging it.

That reality is central to my testimony today. The civilian justice system is designed to answer a fundamental question: Was a criminal offence committed? Victims deserve that answer.

But, in certain military cases, there is a second question that is equally important: How was military power used to make that misconduct possible? How was rank exploited? How was authority weaponized? How were institutional privileges used to facilitate predatory behaviour?

These questions matter because they concern leadership, trust, and the integrity of the institution itself. My concern is not that sexual offence cases are being transferred to the civilian justice system. My concern is, once transferred, we may assume accountability has been fully achieved.

A criminal process can determine guilt and impose punishment. What it does not necessarily examine is how military authority was abused, how institutional power contributed to the harm, or how organizational structures may have enabled that abuse.

visant à rétablir la confiance chez les survivantes et les survivants.

Je ne suis pas ici pour m'opposer à ces réformes, mais parce qu'il existe, à mon avis, une lacune qui n'a pas été suffisamment examinée. Cette lacune se manifeste quand l'inconduite sexuelle et l'abus de pouvoir militaire vont de pair.

Mon expérience a commencé par un comportement sexuel non désiré de la part d'un officier supérieur, lors d'un mariage militaire auquel assistaient de nombreux membres des Forces armées canadiennes.

Ce qui s'est passé ce soir-là était grave, mais c'est la suite qui, en fin de compte, a eu les pires effets sur ma vie. Cette personne a eu accès à mes renseignements personnels; des communications non voulues ont suivi. Le harcèlement s'est poursuivi dans mon lieu de travail, dans mes environnements opérationnels et, finalement, pendant mon déploiement en Afghanistan.

Avec le recul, je comprends que je n'ai pas été victime d'une simple inconduite sexuelle, mais d'une inconduite rendue possible par le pouvoir militaire, un pouvoir lié au grade, à l'autorité, à l'accès aux institutions et à la capacité d'influer sur les carrières et les réputations professionnelles.

Des années sont passées avant que je signale ce qui s'était passé. J'ai gardé le silence parce que je savais qui détenait le pouvoir et quelles seraient les conséquences si je m'y opposais.

Cette réalité est au cœur de mon témoignage aujourd'hui. Le système de justice civile est conçu pour répondre à une question fondamentale : une infraction criminelle a-t-elle été commise? Les victimes méritent que l'on réponde à cette question.

Cependant, dans certaines affaires militaires, une deuxième question tout aussi importante se pose : comment le pouvoir militaire a-t-il été utilisé pour rendre ce type d'inconduite possible? Comment les assaillants ont-ils exploité leur grade? Comment l'autorité est-elle devenue une arme? Comment s'est-on servi des privilèges institutionnels pour favoriser un comportement prédateur?

Ces questions sont importantes, car elles concernent le leadership, la confiance et l'intégrité de l'institution même. Ce qui m'inquiète, ce n'est pas que les affaires d'agressions sexuelles soient transférées au système de justice civile. C'est plutôt que, une fois ce transfert effectué, nous puissions supposer que la responsabilisation a été pleinement établie.

Une procédure pénale permet d'établir la culpabilité et d'infliger une sanction. Elle n'examine pas nécessairement la manière dont l'autorité militaire a été détournée, dont le pouvoir institutionnel a contribué au préjudice, ou dont les structures organisationnelles ont pu faciliter ces abus.

Yet those questions are essential if we are serious, not only about responding to misconduct but also about preventing it. Without institutional accountability we risk addressing the offence while leaving untouched the conditions that allowed it to occur.

My experience also highlights another issue. Part of the conduct occurred during my deployment to Afghanistan. Military authority does not stop at Canada's borders, neither do abuses of military authority. Members serving on deployments and international missions continue to live and work within military structures and chains of command.

While civilian courts may determine criminal responsibility, they are not positioned to examine the day-to-day exercise of military authority in operational environments. For some victims, including myself, those realities cannot easily be separated.

Honourable senators, much of the reform effort of recent years has been guided by a commitment to place victims at the centre of the system. I agree with that principle, but if victims are truly at the centre, then choice must be at the centre as well.

Some victims may wish to proceed exclusively through the civilian justice system, and that choice must be respected. But victims whose cases involve both sexual misconduct and military abuse of power should not be limited to a process that examines only one dimension of their experience. Their choices must be respected as well.

For that reason, I respectfully submit that Canada should establish an independent, specialized mechanism for cases involving both sexual misconduct and military abuse of power.

Such a mechanism should be independent of the chain of command. It should not replace civilian justice or criminal prosecution; rather, it should complement those processes by examining how military authority was exercised; whether institutional failures contributed to the harm; and whether leadership or organizational shortcomings require corrective action.

Unlike a criminal court, such a mechanism could focus on institutional learning, prevention, and accountability within the military environment itself. Most importantly, access to that mechanism should be available at the victim's discretion.

I will conclude with this: For many years, I believed that reporting what had happened would cost me my career. That belief was rooted not in my understanding of the law, but in my understanding of power. In my case, it was not only the

Pourtant, ces questions sont essentielles si nous voulons sérieusement non seulement faire échec à l'inconduite, mais aussi la prévenir. Sans responsabilisation institutionnelle, nous risquons de nous attaquer à l'infraction, tout en laissant intactes les conditions permettant la perpétration.

Mon expérience met aussi en lumière un autre problème. Les comportements répréhensibles ont eu lieu en partie pendant mon déploiement en Afghanistan. L'autorité militaire ne s'arrête pas aux frontières du Canada, pas plus que ses abus. Les militaires en déploiement ou en mission internationale continuent de vivre et de travailler au sein de structures et de chaînes de commandement militaires.

Bien que les tribunaux civils puissent déterminer la responsabilité criminelle, ils ne sont pas en mesure d'examiner l'exercice quotidien de l'autorité militaire dans les environnements d'opérations. Pour certaines victimes, dont je fais partie, ces réalités ne sont pas faciles à séparer.

Honorables sénateurs, les efforts de réforme de ces dernières années ont en grande partie reposé sur la volonté de placer les victimes au cœur du système. Je souscris à ce principe, mais si les victimes sont véritablement au cœur du système, alors le choix doit l'être également.

Certaines victimes peuvent souhaiter recourir exclusivement au système judiciaire civil, et il faut respecter ce choix. Cependant, les victimes dont la procédure concerne à la fois l'inconduite sexuelle et l'abus de pouvoir militaire ne devraient pas être limitées à un procès qui n'examine qu'une seule dimension de leur expérience. Il importe de respecter leur choix également.

C'est pourquoi je propose respectueusement que le Canada mette en place un mécanisme indépendant et spécialisé pour les affaires concernant à la fois l'inconduite sexuelle et l'abus de pouvoir militaire.

Un tel mécanisme devrait être indépendant de la chaîne de commandement. Il ne devrait se substituer ni à la justice civile ni aux poursuites pénales. Il devrait plutôt faire complément à ces processus en examinant comment le pouvoir militaire a été exercé, si des défaillances institutionnelles ont contribué au préjudice subi, et si des lacunes liées au commandement ou à l'organisation nécessitent des mesures de redressement.

Contrairement à un tribunal pénal, un tel mécanisme pourrait se concentrer sur l'apprentissage institutionnel, la prévention et la responsabilisation dans l'environnement militaire même. Aspect primordial, l'accès à ce mécanisme devrait être laissé à la discrétion de la victime.

Je conclurai ainsi : pendant de nombreuses années, j'ai cru que ma carrière prendrait fin si je signalais ce qui s'était passé. Cette conviction ne reposait pas sur ma compréhension de la loi, mais sur celle du pouvoir. Dans mon cas, ce n'est pas seulement

misconduct that silenced me, it was the power behind the misconduct.

Bill C-11 is an important step forward. But as you conclude your study, I respectfully ask you to consider whether the current framework is equipped to address both dimensions of the harm experienced by some military victims: not only the offence, but also the abuse of power that made the offence possible. If that dimension remains insufficiently addressed, then an important part of accountability remains unfinished.

Thank you. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much. We are now going to proceed to questions from senators. Our guests will be here with us today until 12:10, and we will use this time to ask as many questions as we can, recognizing not everyone may get an opportunity to ask a question.

I would also like to ask that you identify to whom your question is directed, and keep the questions as succinct as possible in order for us to get through as many as possible.

Senator Patterson: First and foremost, thank you. It's hard. Your stories are compelling, they are real, and we believe you.

I have a million questions, but I have limited time. What I really want to do, and, Maj. Dr. Breeck, you're in the initial firing line, congratulations.

I want to go back to one of your comments about measuring. There is a lot of anecdotal — and we have heard this from other panels. I would like to know what you think needs to be measured if this transfer of cases going to the civilian system takes place, which I anticipate it will. How can we get survivors' voices in there? What should we be measuring? Not just widgets and whatnots; we're talking about outcomes.

Maj. Breeck: Thank you, Senator Patterson. I will assume, on behalf of this panel, we also want to acknowledge your service and your roles in supporting these issues as well. Thank you for all of your service as well.

I will not consider myself an expert for qualitative and quantitative measures, although I'm familiar with research and research processes.

The answer that comes to mind goes back to a person who was highly involved with the sexual misconduct class action, and I remember multiple times asking her, what is it that we're asking for? How will we know when this is successful? How will we know when we've done enough and it's as good as it can be?

l'inconduite qui m'a réduite au silence, mais aussi le pouvoir qui se cachait derrière l'inconduite.

Le projet de loi C-11 constitue une avancée importante. Mais alors que vous achevez votre étude, je vous demande respectueusement de vous demander si le cadre actuel est à même de traiter les deux dimensions du préjudice subi par certaines victimes militaires : non seulement l'infraction, mais aussi l'abus de pouvoir qui l'a rendue possible. Si cette dimension n'est pas suffisamment prise en compte, une partie importante de la responsabilisation fera défaut.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs. Nos invités seront présents aujourd'hui jusqu'à 12 h 10, et nous mettrons ce temps à profit pour poser autant de questions que possible, tout en sachant que tout le monde n'aura peut-être pas l'occasion d'en formuler une.

Je vous demande aussi de préciser à qui votre question s'adresse et de la formuler de la manière la plus concise possible pour nous permettre ainsi d'en aborder le plus grand nombre possible.

La sénatrice Patterson : Tout d'abord, merci. C'est dur. Vos témoignages sont poignants, ils sont authentiques, et nous vous croyons.

J'ai un million de questions, mais le temps m'est compté. Voici ce que je souhaite vraiment faire. Majore Breeck, je commence par vous, alors félicitations.

Je voudrais revenir sur l'une de vos observations concernant la mesure des résultats. Bon nombre de témoins d'autres groupes en ont parlé. J'aimerais savoir ce qui, selon vous, doit être mesuré si ce transfert des dossiers au système civil a lieu, ce qui se produira, selon moi. Comment pouvons-nous faire entendre la voix des survivantes et des survivants dans ce cadre? Que devrions-nous mesurer? Pas seulement des indicateurs techniques et d'autres détails du genre. Nous parlons ici de résultats concrets.

Maj Breeck : Merci, sénatrice Patterson. Au nom du présent groupe de témoins, je tiens aussi à saluer votre engagement et le rôle que vous avez joué dans la défense de ces causes. Merci également pour tout votre travail accompli dans ce contexte.

Je ne me considère pas comme une experte des mesures qualitatives et quantitatives, bien que la recherche et ses processus me soient familiers.

La réponse qui me vient à l'esprit me ramène à une personne qui a contribué grandement au recours collectif sur l'inconduite sexuelle, et je me souviens lui avoir très souvent posé les questions suivantes : « Que demandons-nous exactement? Comment saurons-nous que nous avons réussi? » « Comment

Because sexual misconduct related issues, to me, are like suicide; every event is too many, but we still know it's going to happen no matter what.

So what is success? Her answer — I have not gotten a better answer — was: until we have a system in place that makes sure every person knows what is and is not their rights, what is and isn't wrong to have happened to them, and to know if something wrong has happened to them what their options are, and no matter what they choose as the option — to report or to not report — their career continues and their health continues as if they had taken the other objective, the other solution.

Until we have a system that is centred around the lived experience of the person who is the complainant and the accused — I must say I have known many of the accused as well. It has highly impacted their mental health and their families to have these accusations. It really is both sides. They're both family members, and we need to be taking care of both.

So it's doing research as well on the accused and not just on the complainant. We need to look at: Do they know their options? Are they feeling free to use what option is best for them? Are there repercussions, or can they go on with their careers? Can we make a report and move on and have our careers and our health?

Until we have research that actually identifies that, I think we're always going to have a gap.

Senator Patterson: May I open this to see if anyone wishes to add, or would you like me to send it back? May I open it to the rest? Because each one of you has compelling cases, whether it's abuse of authority linked to sexual misconduct from a survivor's perspective, and also, Ms. Vanderveer, everything you talked about. Do you have some thoughts on what should be measured?

Cpl. Vanderveer: What comes to mind is this can't just be a tick in the box for institutional convenience. It has to be — as we've said on this panel — survivor safety, survivor choice and that we aren't doing further harm.

Because what I see in the work I do is that it is institutional betrayal after the fact that is doing the most harm. For most

saurons-nous que nos efforts ont suffi et que nous avons atteint le meilleur résultat possible? »

Car, selon moi, les problèmes liés à l'inconduite sexuelle s'apparentent au suicide : chaque cas est un cas de trop, mais nous savons néanmoins qu'il y en aura, quoi qu'il arrive.

Alors, quand saurons-nous que nous aurons réussi? Voici sa réponse, et je ne pense pas qu'on puisse faire mieux : nous le saurons lorsqu'un système sera mis en place pour garantir que chaque personne connaît précisément ses droits et ce qui est inacceptable dans sa situation. Elle sera informée des options qui s'offrent à elle en cas de préjudice grave et du fait que, quelle que soit sa décision — porter plainte ou non —, sa carrière et sa santé resteront intactes, comme si elle avait choisi l'autre option.

Nous le saurons aussi quand nous disposerons d'un système axé sur l'expérience vécue par les plaignants et par les accusés. Je dois dire que j'ai connu aussi de nombreux accusés. Les accusations portées contre eux ont grandement affecté leur santé mentale et touché leur famille. La situation concerne vraiment les deux parties. La victime et l'accusé appartiennent tous deux à la même famille, et nous devons prendre soin de l'un comme de l'autre.

Il s'agit donc de mener des recherches sur les accusés aussi, et pas seulement sur les plaignants. Nous devons nous demander : connaissent-ils leurs options? Se sentent-ils libres de choisir celle qui leur convient le mieux? Y a-t-il des répercussions, ou peuvent-ils poursuivre leur carrière? Pouvons-nous déposer une plainte, passer à autre chose et préserver notre carrière et notre santé?

Tant que nous ne disposerons pas de recherches qui cernent réellement ces aspects, il manquera toujours, selon moi, un élément à la solution.

La sénatrice Patterson : Puis-je ouvrir la discussion pour voir si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose, ou préférez-vous que je renvoie la parole? Puis-je céder la parole aux autres? Car chacun d'entre vous présente des arguments convaincants, qu'il s'agisse de l'abus de pouvoir lié à l'inconduite sexuelle du point de vue des survivants, ou encore, caporale Vanderveer, de tout ce dont vous avez parlé. Avez-vous des idées sur ce qui devrait être pris en compte?

Cpl Vanderveer : Ce qui me vient à l'esprit, c'est que cela ne peut pas se résumer à une simple case à cocher pour des raisons de commodité institutionnelle. Il faut que tout porte — comme l'ont dit les membres de ce groupe de témoins — sur la sécurité des survivants, sur leur libre choix et sur la garantie que nous n'aggravons pas les préjudices qu'ils ont subis.

Car je constate dans mon travail que c'est la trahison institutionnelle après coup qui cause le plus de tort. Pour la

survivors, myself included, it's not the initial incident; it's what happens after. How do we stop that? How do we prevent future generations of soldiers having to deal with the same thing?

Maj. Van Leusden: For me personally, it comes down to the fact we don't have the statistics gathered in Canada, but after *The Invisible War* in the States came out, they had a number of statistics. One was that one out of every two survivors will leave military service within a year without the proper support.

Considering the state of the CAF and its recruiting. We cannot afford to lose one out of two of anyone who joins the military. We must address that number. We need to make it so that people understand that being raped also doesn't cost you your career, that you can stay in. Harm doesn't go away; it heals. You will have a scar, but it doesn't define you. You are just as competent and capable as before it happened. If you chose to ultimately cycle out, you do that knowing that we had your back. I think that's what we have to be looking for.

[Translation]

Captain Le Scelleur: In my case, had I made a complaint, I would clearly have put an end to my career. It was about the direct chain of command. I was jeopardizing my mission.

Honestly, when we look at the seriousness of what I went through — and I'm being honest in telling you that I'm fortunate, because I wasn't raped — perhaps we would end up with a civilian charge. However, what would be the repercussions in terms of the military?

We haven't yet given enough thought to ways of deterring people from acting like this and using their authority. For me, the key is to ask ourselves whether something equivalent can happen or whether there are repercussions in the chain of command when we're faced with offences of this nature.

[English]

Senator Al Zaibak: Thank you all for being here today, for your articulate statements and for sharing your perspectives with the committee. We recognize that discussing these issues can be difficult, and we appreciate your willingness to help us improve the system for future members of the Canadian Armed Forces.

All of us identify with the observations by Dr. Breeck. I was quite encouraged to hear from Minister McGuinty yesterday about the openness and willingness of the government to

plupart des survivants, moi y compris, l'incident initial n'est pas le pire aspect : c'est ce qui se passe après. Comment mettre fin à cela? Comment empêcher que les futures générations de soldates et de soldats aient à faire face à la même situation?

Maj Van Leusden : Pour moi, cela revient au fait que nous ne disposons pas de statistiques au Canada, mais après la sortie du film *The Invisible War* aux États-Unis, un certain nombre de chiffres ont été publiés. L'une de ces statistiques a montré qu'une personne survivante sur deux quitte l'armée dans l'année qui suit l'agression si elle ne reçoit pas le soutien approprié.

Étant donné la situation des FAC et l'état du recrutement chez elles, nous ne pouvons nous permettre de perdre une personne sur deux parmi celles qui s'enrôlent. Nous devons remédier à cet état de choses. Nous devons faire comprendre aux militaires qu'être victime d'un viol n'entraîne pas la fin de leur carrière et qu'ils ou elles peuvent rester dans les FAC. Le mal ne disparaîtra pas, mais on peut en guérir. Il restera une cicatrice, mais elle ne définira pas la personne touchée. Vous êtes tout aussi compétents et capables qu'avant le viol. Si vous choisissez en fin de compte de quitter les FAC, vous le ferez en sachant que nous étions là pour vous soutenir. Je pense que c'est ce vers quoi nous devons tendre.

[Français]

Capt Le Scelleur : Dans mon cas, si j'avais porté plainte, il était très clair que je mettais un terme à ma carrière. Il était question de la ligne hiérarchique directe; je mettais ma mission en péril.

Honnêtement, lorsqu'on regarde la gravité de ce que j'ai subi — et je suis très honnête en vous disant que je suis chanceuse, car je n'ai pas été violée —, on s'en sortirait peut-être avec une accusation au civil, mais quelles seraient les repercussions au chapitre militaire?

On n'a pas encore suffisamment pensé aux façons de dissuader les gens d'agir comme cela et d'utiliser leur autorité. Pour moi, l'essentiel, c'est de se demander si quelque chose d'équivalent peut se produire ou s'il y a des repercussions dans la chaîne hiérarchique lorsqu'on fait face à des offenses comme celles-là.

[Traduction]

Le sénateur Al Zaibak : Je vous remercie tous de votre présence, de vos déclarations claires et d'avoir partagé vos points de vue avec le comité. Nous reconnaissons qu'il peut être difficile d'aborder ces questions et nous vous savons gré de bien vouloir nous aider à améliorer le système pour les futurs membres des Forces armées canadiennes.

Nous nous reconnaissons tous dans les observations de madame Breeck. Hier, le ministre McGuinty a déclaré que le gouvernement était disposé et prêt à examiner les améliorations

consider improvements advanced by the Senate. Thank you again for being here with us.

I have one question for all of you: Based on your experience, what is the single most important change that Bill C-11 could make to improve trust among victims and survivors so that we can take it into consideration to suggest amendments or improvements?

Maj. Breeck: If it was up to me — being aware that there are many other clauses and other areas, and that we're focusing on clauses 7 and 8 — I don't think we have it right yet. I don't know how to fix it other than to take it out. Let everything that's important move forward and then do it properly; that is, more centred on people's needs to make sure, as we move forward, it's done in a safe manner.

I'm pragmatic, though. I understand that's unlikely. We have been using this system already for five years, so where is the data? The data is there. I can only assume the reason the data hasn't been shared is because maybe it's not positive.

I do have concerns about how long we wait for a sunset clause because it means more harm to people to gather the data that shows perhaps we could have done it better up front.

At the very least, we need some mechanisms to gather the data and be able to prove one way or the other if this is helping or harming, and have a mechanism to fix it in case it is not the best pathway forward.

Senator Al Zaibak: Thank you so much.

Maj. Van Leusden: Whatever process we move forward with, I'm very much encouraged that people be trained in trauma-informed support when somebody is disclosing and how to support somebody moving through the system. As of right now, nothing like that exists, and it should. It should be mandatory.

[Translation]

Captain Le Scelleur: I would like to add that we need to have the choice. If this choice weren't possible, it would mean that my case would become practically invisible. Thank you.

[English]

Senator Al Zaibak: With respect to choice, some experts and specialists suggested giving the victims the choice of selecting military or civil courts. Is that what you are suggesting? Is that part of your suggestion?

proposées par le Sénat, ce qui m'a beaucoup encouragé. Merci encore d'être venus.

J'ai une question à poser à tout le monde. À la lumière de votre expérience, quel est le plus important changement que le projet de loi C-11 pourrait apporter pour renforcer la confiance des victimes et des survivants? Nous pourrions en tenir compte pour proposer des amendements ou des améliorations.

Maj Breeck : S'il n'en tenait qu'à moi — sachant qu'il y a de nombreux autres articles et d'autres sujets et que nous nous concentrons sur les articles 7 et 8 —, je ne pense pas que nous ayons encore trouvé la bonne formule. Je ne vois pas d'autre solution que de les supprimer. Allons de l'avant avec tous les éléments importants, puis faisons les choses correctement, c'est-à-dire en nous concentrant davantage sur les besoins des personnes pour garantir que, à mesure que nous avançons, cela se fasse en toute sécurité.

Je suis toutefois pragmatique. Je comprends que c'est peu probable. Nous utilisons ce système depuis déjà cinq ans, alors, où sont les données? Elles existent. Je ne peux que supposer qu'elles n'ont pas été communiquées parce qu'elles ne sont peut-être pas positives.

Je m'inquiète toutefois du délai avant l'application d'une disposition de caducité, car cela cause davantage de tort aux personnes que de collecter les données qui montreraient que nous aurions peut-être pu faire mieux dès le départ.

À tout le moins, il nous faut des mécanismes pour collecter ces données et être en mesure de prouver, d'une manière ou d'une autre, si cela aide ou nuit, ainsi que d'un mécanisme pour corriger le tir si ce n'est pas la meilleure voie à suivre.

Le sénateur Al Zaibak : Merci beaucoup.

Maj Van Leusden : Quelle que soit la procédure retenue, je trouve très encourageant que des personnes soient formées à un accompagnement tenant compte des traumatismes lorsque quelqu'un se confie, et à la manière d'accompagner une personne tout au long de son parcours dans le système. À l'heure actuelle, rien de tel n'existe, alors que cela devrait être le cas. Cela devrait être obligatoire.

[Français]

Capt Le Scelleur : J'aimerais ajouter qu'il est important d'avoir le choix. Si ce choix n'était pas possible, cela voudrait dire que mon cas deviendrait pratiquement invisible. Merci.

[Traduction]

Le sénateur Al Zaibak : En ce qui concerne le choix, des experts et des spécialistes ont suggéré de laisser aux victimes le choix entre les tribunaux militaires et civils. Est-ce ce que vous proposez? Cela fait-il partie de votre proposition?

[Translation]

Captain Le Scelleur: I think that we need an independent mechanism. The chain of command shouldn't be responsible for taking the law into its own hands in cases of misconduct. When I say choice, I mean that the person can choose which path to take to address the situation, but also that we can provide a truly independent mechanism to deal with the abuse of power.

Senator Carignan: Thank you for your testimonies. I find them extremely moving. I want to thank you for your generosity. You're doing this selflessly for the Canadian Armed Forces as a whole and for the people who may be affected either now or in the future.

My question is for Dr. Breeck and Ms. Van Leusden. You touched on an aspect that bothers me with the bill. This aspect is the potential negative impact, particularly as a result of the *Jordan* ruling. I put the question yesterday to the witnesses who were there. There haven't been any cases in the military justice system related to the *Jordan* ruling where proceedings were terminated, except for one exceptional case that didn't involve sexual matters.

When we look at the report entitled *Rethinking Justice for Survivors of Sexual Violence* from the ombudsperson for victims, it's shocking to see that 268 sexual assault cases in Canada have been stayed in civilian court because of time limits tied to the *Jordan* ruling and that court proceedings for sexual assaults that exceeded the time limits set by the *Jordan* ruling rose from 15% in 2016 to 30% in 2022-23.

I would like to hear your thoughts on the anticipated impact of transferring cases and having victims end up in *Jordan* cases or entangled in civilian proceedings because they didn't use the court martial system, which seems faster. What do you think the consequences will be for the victims? We realize that we're clogging up the system for civilian victims as well, since this also creates a domino effect. I would like to hear your thoughts on this topic.

Maj. Van Leusden: It's a really terrible consequence for the victims. They showed a great deal of courage in discussing what happened. I know two people who, because of the *Jordan* ruling —

[English]

— their files fell apart, and as a result, the consequences were devastating.

I do my best with the people that I'm supporting through the system to reinforce that "not guilty" is not the same as innocent, that not guilty doesn't mean that it didn't happen. Even so, there

[Français]

Capt Le Scelleur : Je pense qu'il faut un mécanisme indépendant; cela ne devrait pas relever de la chaîne de commandement de faire justice sur ces inconduites. Lorsque je parle de choix, cela signifie que la personne peut choisir dans quelle voie elle souhaite aborder sa situation, mais aussi qu'on peut offrir un mécanisme qui sera vraiment indépendant et qui pourra traiter de l'abus de pouvoir.

Le sénateur Carignan : Merci beaucoup pour vos témoignages; je trouve tout cela extrêmement touchant. Je veux vous remercier de votre générosité. Vous faites cela en toute générosité pour l'ensemble des Forces armées canadiennes et les gens qui peuvent être affectés, que ce soit aujourd'hui ou dans l'avenir.

Ma question s'adresse à la Dre Breeck et à Mme Van Leusden. Vous avez traité d'un aspect qui m'embête avec le projet de loi, soit l'effet pervers qu'il pourrait avoir, notamment à cause de l'arrêt *Jordan*. J'ai posé la question hier aux témoins qui étaient là, et il n'y a pas eu de cas dans le système de justice militaire liés à l'arrêt *Jordan* où l'on a mis fin aux procédures, sauf pour un cas d'exception qui ne touchait pas un dossier sexuel.

Quand on regarde le rapport *Repenser la justice pour les survivant.e.s de violence sexuelle* de l'ombudsman des victimes, il est choquant de constater que 268 cas d'agressions sexuelles au Canada ont été suspendus au civil à cause des délais liés à l'arrêt *Jordan* et que les procédures judiciaires en matière d'agressions sexuelles qui ont dépassé les délais fixés par l'arrêt *Jordan* sont passées de 15 % en 2016 à 30 % en 2022-2023.

J'aimerais vous entendre sur les conséquences que vous anticipez si l'on transfère les dossiers et si on a des victimes qui se retrouvent dans des dossiers *Jordan* ou sont empêtrées dans les procédures civiles parce qu'elles n'ont pas eu recours au système des cours martiales, qui semble plus expéditif. Quelles seraient les conséquences pour les victimes, selon vous? On se rend bien compte qu'on encombre le système pour les victimes au civil également, puisque cela crée en plus un effet domino. J'aimerais donc vous entendre à ce sujet.

Maj Van Leusden : C'est une conséquence vraiment terrible pour les victimes, parce qu'elles ont montré beaucoup de courage en discutant de ce qui s'est passé. Je connais deux personnes qui, à cause de l'arrêt *Jordan* —

[Traduction]

... leur dossier s'est effondré, ce qui a eu des conséquences dévastatrices.

Être reconnu « non coupable » n'est pas la même chose qu'être innocent. Être reconnu non coupable ne signifie pas qu'il ne s'est rien passé. Je fais de mon mieux pour insister

are so many survivors that depend on that and think that having that moment in court is going to make a huge difference in their healing. For some of them, it does. To have it just fall apart because paperwork wasn't filed in time or because they couldn't find room on a calendar is so devastating because, again, now they are in limbo. They haven't gotten a formal declaration of guilty or not guilty. Nothing has happened, and it just sort of goes away.

The two I know are both struggling, and I don't see them coming around to any sort of meaningful recovery for some time as a result of that. I, personally, was fortunate. I didn't happen to me. My cases were still dismissed, but at least it wasn't the result of a paperwork snafu.

It is a very real concern with sexual assault cases because they already come in feeling violated, alone and abandoned, and then to have it fall apart because of a timing thing — which I understand is very important, and I don't disagree with people having the right to a speedy process.

Maj. Breeck: My apologies for speaking in English.

Senator Carignan: That's your constitutional right. I use it every day.

Maj. Breeck: I would like to reframe this on the importance of being strategic when looking at this. In my time in the military, it was before the Defence Community Support and Resource Centre, or DCSRC, formerly the Sexual Misconduct Response Centre, existed, so as medical officers, we were often the first point of contact for a number of these kinds of issues.

In my lived experience, again, I think it is really important to remember it is not just about sexual assault. This is about voyeurism. This is about indecent exposure. This is about non-consensual publication of intimate visions. There are a lot of issues other than sexual assault that are happening every day in the Canadian Forces because we are operational, because we are sharing tents and sharing bathrooms. These things happen, unintentionally, every day. The question then is: When is it bad versus unintentional, and how can we address that immediately so that it doesn't escalate? Because when these small things happen and there is nowhere to go and nowhere to report it, it creates a permissive environment that allows the issues to get bigger and bigger.

là-dessus auprès des personnes que je soutiens dans le système. Malgré cela, il y a tellement de survivants qui comptent là-dessus et qui pensent que le fait d'aller en cour va faire une énorme différence dans leur guérison. Pour certains d'entre eux, c'est le cas. Donc, le fait que tout s'écroule parce que les documents n'ont pas été soumis à temps ou parce qu'aucune date n'était libre est tellement dévastateur parce que, encore une fois, ils sont maintenant dans l'incertitude. Ils n'ont pas obtenu de déclaration officielle de culpabilité ou de non-culpabilité. Il ne s'est rien passé, et le problème s'est en quelque sorte envolé.

Les deux que je connais éprouvent des difficultés, et je ne les vois pas se remettre sur pied avant un certain temps à cause de cela. Personnellement, j'ai eu de la chance. Cela ne m'est pas arrivé. Mes affaires ont tout de même été classées sans suite, mais, au moins, ce n'était pas le résultat d'une erreur administrative.

C'est une préoccupation bien réelle dans les affaires d'agression sexuelle, car les victimes se présentent déjà en se sentant violées, seules et abandonnées, et ensuite, tout s'effondre à cause d'un problème de délai — ce qui, je le comprends, est très important, et je ne conteste pas le droit à une procédure rapide.

Maj Breeck : Mes excuses si je dois m'exprimer dans ma langue.

Le sénateur Carignan : C'est votre droit constitutionnel. Je m'en sers tous les jours.

Maj Breeck : Je voudrais recadrer la discussion sur l'importance d'adopter une perspective stratégique. Au cours de ma carrière militaire, c'était avant la création du Centre de soutien et de ressources pour la communauté de la Défense, le CSRCD, anciennement le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle; comme médecins militaires, nous étions donc souvent le premier point de contact pour plusieurs problèmes de cette nature.

D'après mon expérience, je pense qu'il est vraiment important de garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas uniquement d'agressions sexuelles. Il s'agit de voyeurisme. Il s'agit d'exhibitionnisme. Il s'agit de la publication non consentie d'images intimes. De nombreux problèmes autres que les agressions sexuelles se produisent quotidiennement au sein des Forces canadiennes, car, en mission, nous partageons des tentes et des salles de bains. Ces incidents se produisent, malgré nous, tous les jours. La question est donc la suivante : quand s'agit-il d'un acte répréhensible plutôt que d'un incident involontaire, et comment pouvons-nous y remédier immédiatement pour éviter que la situation ne s'aggrave? Sachez que lorsque ces petits incidents se produisent et qu'il n'y a nulle part où s'adresser pour les signaler, cela crée un climat de permissivité qui permet aux problèmes de s'aggraver.

In my lived experience, I support what Captain Le Scelleur has been saying. These events don't happen in isolation. They happen together with stalking and criminal harassment, which isn't on this list. There is a whole pile of other crimes that are interrelated in these events that, again, we're really afraid will just get silenced and lost because everyone is going to say, "One of the six things that happened to you is sexual, so we're hands off because that's going to civilian." Well, what happens to all the other parts of the event? They are going to disappear. When we're talking about 281 cases, I would say, no, we're talking much bigger because there are many different issues here to put all the numbers together.

At the end of the day, with things like the Jordan principle, how is this helping not only the individual but the institution? Because that means potentially we have a bad apple, and we're handing them back to the institution, which we can almost guarantee means repeat offences within the family. How is this bill going to help prevent that?

Senator Carignan: Thank you.

Senator Cardozo: This is slightly difficult emotionally for us, and we know it is immensely more difficult for you to be here, not to mention the years that you have been plagued with problems that were not of your making in any way.

I have a very simple question, and I will try and keep it really brief and technical. In terms of an amendment, I see three options, apart from rejecting the bill. The first would be to have a sunset clause that could come into effect three years from now after we gather a certain amount of data and information. The second would be to pass the bill, but delay the coming into force of clauses 7, 8 and 60. The third would be to pass the bill and have sections 7 and 8 go into effect but still maintain a choice for individuals as to whether they wanted to go through the civilian system or maintain the military justice system.

I just want to comment. I thought the problem we are dealing with here was the military justice system, but that is being unfair. I think it is far more complex than that. Thank you.

Maj. Breeck: I would strongly encourage exactly what you said. Especially for people that don't have lived experience in the military, this is a highly complicated area that is rarely black and white and, therefore, doesn't fill well into a black and white bill. There are nuances that will have significant life impacts if they haven't been thought through, so I am very concerned about second- and third-order ripple effects that don't appear to have been fully discussed in the preparation of this bill.

D'après mon expérience, je partage l'avis de la capitaine Le Scelleur. Ces événements ne se produisent pas isolément. Ils s'accompagnent de harcèlement obsessionnel et criminel, qu'on ne voit pas sur cette liste. Une multitude d'autres crimes sont étroitement liés à ces événements et, là encore, nous craignons vraiment qu'ils ne soient simplement passés sous silence et oubliés, car tout le monde va dire : « L'un des six incidents que vous avez vécus est d'ordre sexuel, donc nous ne nous en occupons pas, car cela relève de la justice civile. » Mais qu'advient-il alors de tous les autres éléments de l'affaire? Ils vont disparaître. Quand on parle de 281 cas, je ne suis pas d'accord, car l'ampleur est bien plus grande. Il y a ici de nombreux enjeux différents à prendre en compte pour rassembler tous les chiffres.

En fin de compte, avec des principes comme celui de *Jordan*, en quoi cela aide-t-il non seulement la personne concernée, mais aussi l'institution? Car cela signifie potentiellement que nous avons affaire à une pomme pourrie, et que nous la renvoyons au sein de l'institution, ce qui, nous pouvons presque le garantir, entraînera des récidives au sein de la famille. Comment ce projet de loi va-t-il contribuer à l'empêcher?

Le sénateur Carignan : Merci.

Le sénateur Cardozo : C'est un peu difficile pour nous sur le plan émotionnel, et nous savons que c'est infiniment plus difficile pour vous d'être ici, sans parler des années pendant lesquelles vous avez été en proie à des problèmes dont vous n'étiez en aucun cas responsables.

J'ai une question très simple, et je vais essayer d'être très bref et technique. En ce qui concerne un amendement, je vois trois options, outre le rejet du projet de loi. La première serait d'introduire une disposition de caducité qui entrerait en vigueur dans trois ans, une fois que nous aurons recueilli un certain nombre de données et d'informations. La deuxième serait d'adopter le projet de loi, mais de reporter l'entrée en vigueur des articles 7, 8 et 60. La troisième consisterait à adopter le projet de loi et à faire entrer en vigueur les articles 7 et 8, tout en laissant à chacun le choix de passer par le système civil ou de rester dans le système de justice militaire.

Je tiens simplement à faire une remarque. Je pensais que le problème dont nous traitons ici concernait le système de justice militaire, mais c'est injuste. Je pense que la situation est bien plus complexe. Je vous remercie.

Maj Breeck : Je recommanderais vivement de suivre exactement votre suggestion. Surtout pour les personnes qui n'ont pas d'expérience concrète de la vie militaire, il s'agit d'un domaine extrêmement complexe qui est rarement tout noir ou tout blanc et qui, par conséquent, convient mal à un projet de loi manichéen. Des nuances peuvent avoir des répercussions importantes sur la vie des personnes si elles n'ont pas été mûrement réfléchies; je suis donc très préoccupée par les répercussions de deuxième et troisième ordres qui ne semblent

As far as your differing options, I know, for me, some of those options sound legal. In our next panel, I know you have someone — Colonel Bruce MacGregor, Former Director of Military Prosecutions — that I think would be able to give more insight into that.

The Chair: Thank you very much.

Senator Hay: Thank you, all of you. I understand and heard what you said around choice and agency being paramount. That's what you need. I also see that incredible courage and bravery that you don't need us to say. I see so much strength in vulnerability.

I am also thinking about trauma. It is silent, and it has triggers. It doesn't go away just because we finished a case. It is an evolution in one's life, and also one's family. Sexual assault is a different kind of trauma. I'm just speaking of my past with mental health and Women's College Hospital.

I want to ask the same question I asked yesterday because I was struck by what you had said, Major Dr. Breeck, that Bill C-11 is too focused on the files and not enough on the people. My question yesterday was: What happens with the victim once the cases are off-loaded or moved over to the justice system? I'm thinking of the victim when they go off to another system. How are they supported through that transition into this, I would call it, yet again, another intimidating system and a place of retraumatization and not necessarily being seen?

Then I'm following that up with the following. What happens to the victim survivor with their career? I see four extraordinary humans who are not in the military right now. So what happens with their career? What support or promised support is there for the victim in this process and if it is off-loaded?

Maj. Van Leusden: The single biggest impact that anyone can have is at the support at first disclosure. That means the first time that someone says, "This thing happened to me," how they are responded to will set the stage for how they recover. When done properly, we can support survivors to the point that they go through the process feeling strong and supported and secure and stable, regardless of if they end up through the military system or civilian system, but that training is not everywhere, unfortunately.

pas avoir été pleinement prises en compte lors de l'élaboration de ce projet de loi.

En ce qui concerne vos différentes options, je sais que, pour ma part, certaines d'entre elles me semblent d'ordre juridique. Je sais qu'au sein du prochain groupe de témoins, vous accueillerez le colonel Bruce MacGregor, ancien directeur des poursuites militaires qui, je pense, sera en mesure d'apporter davantage d'éclaircissements à ce sujet.

La présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice Hay : Merci à vous toutes. Je comprends et j'ai entendu ce que vous avez dit sur le fait que le choix et le libre arbitre sont primordiaux. C'est ce dont vous avez besoin. Je vois également ce courage et cette bravoure incroyables dont vous n'avez pas besoin qu'on vous parle. Je vois tant de force dans la vulnérabilité.

Je pense également au traumatisme. Il est silencieux et comporte des déclencheurs. Il ne disparaît pas simplement parce que l'affaire est classée. C'est un processus qui évolue tout au long de la vie d'une personne, mais aussi de celle de sa famille. L'agression sexuelle est un type de traumatisme à part. Je m'inspire simplement de mon expérience en santé mentale et au Women's College Hospital.

Je voudrais poser la même question que celle que j'ai posée hier, car j'ai été frappée par ce que vous avez dit, majeure docteure Breeck, à savoir que le projet de loi C-11 se concentre trop sur les dossiers et pas assez sur les personnes. Ma question d'hier était la suivante : qu'advient-il de la victime une fois que les dossiers sont transférés au système judiciaire? Je pense à la victime lorsqu'elle est orientée vers un autre système. Comment est-elle accompagnée lors de cette transition vers ce que j'appellerais, une fois de plus, un autre système d'intimidation, un lieu de retraumatization où elle n'est pas nécessairement prise en compte?

J'enchaîne avec la question suivante : qu'advient-il de la carrière de la victime survivante? Je vois quatre personnes extraordinaires qui ne font plus partie de l'armée. Alors, qu'en est-il de leur carrière? Quel soutien réel, ou promis, est-il prévu pour la victime au cours de ce processus, et si l'affaire est transférée?

Maj Van Leusden : L'impact le plus important que l'on puisse avoir réside dans le soutien offert lors de la première divulgation. Ainsi, la première fois qu'une personne dit : « Voici ce qui m'est arrivé », la réponse qu'elle reçoit déterminera ses chances de rétablissement. Quand c'est fait correctement, nous pouvons accompagner les personnes survivantes de manière à ce qu'elles traversent le processus en se sentant fortes, soutenues, en sécurité et stables, qu'elles passent par le système militaire ou civil; mais cette formation n'est malheureusement pas donnée partout.

It continues to be something that we push for, recognizing how important it is. Because closure is often not found in the courtroom, regardless of what system you go through. It remains very hard to get a successful prosecution in sexual assault cases.

We do our best to encourage people that have been victimized to seek closure outside of the courtroom. That said, they often still, sort of, look at that moment because they want to hear that their stories matter, that their pain matters.

We need to make sure that more people know how to support each other, because you are right: Being raped shouldn't cost you your career. It shouldn't be the end of a dream, and it often is.

Cpl. Vanderveer: I would like to add to that as well, too, please.

What I see in my work with peer support is that the attitude right now seems to be, "Well, after this happens, there is the Sexual Misconduct Support and Resource Centre, or SMSRC — and I know they have now changed their name, and I apologize because I don't have it memorized yet. The problem with their programs is that they are only an eight-week program, and they are only a coffee group. They do not offer the long-term supports and services that survivors need. This is how my business came to be because we saw there was no adequate peer support, and we created this group in 2020.

We are also the only agency I know that offers three-day sexual assault workshops for survivors. But it is hard, because it is not getting out there to the people we need. There is not enough funding to provide these workshops and supports.

Again, the attitude seems to be that, "Well, we just put it in the civilian court system, but we have the SMSRC." But we know they have reduced their 24-hour line. Their eight-week groups are just not enough, so we really see people who are struggling, and I have heard stories from some of our clients who are resorting to chat for support because they can't get a psychologist, or they can't attend peer support, or the SMSRC's peer support has put them off of seeking any help.

Maj. Breeck: If I could add a short shout out there, when we're in the military, we have to use the military medical system, which, again, is very different than in the civilian world. We have a lot of power as a medical officer inside the system,

Nous insistons sans cesse sur ce point, car nous en reconnaissons l'importance. En effet, on ne trouve souvent pas de clôture dans une salle d'audience, quel que soit le système par lequel on passe. Il reste très difficile d'obtenir une condamnation dans les affaires d'agression sexuelle.

Nous faisons de notre mieux pour encourager les victimes à trouver un sentiment de clôture hors de la salle d'audience. Cela dit, elles continuent souvent, en quelque sorte, à espérer de ce moment parce qu'elles veulent entendre que leur histoire compte, que leur souffrance compte.

Nous devons veiller à ce que davantage de personnes sachent comment s'entraider, car vous avez raison : être violée ne devrait pas vous coûter votre carrière. Cela ne devrait pas signifier la fin d'un rêve, et pourtant, c'est souvent le cas.

Cpl Vanderveer : J'aimerais également ajouter quelque chose à ce sujet, si vous le permettez.

Dans mon travail d'accompagnement par des pairs, je constate que l'attitude actuelle semble être : « Bon, quand cela arrive, il y a le Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle, le CSRIS — et je sais qu'ils ont changé de nom depuis, et vous m'excuserez de ne pas l'avoir encore retenu. Le problème qui se pose avec leurs programmes, c'est qu'ils ne durent que huit semaines et qu'ils se limitent à un groupe de discussion autour d'un café. Ils n'offrent pas le soutien et les services à long terme dont les survivants ont besoin. C'est ainsi que mon entreprise a vu le jour : nous avons constaté qu'il n'existait pas de soutien par des pairs adéquat, et nous avons créé ce groupe en 2020.

Nous sommes également le seul organisme, à ma connaissance, à proposer aux victimes des ateliers de trois jours sur les agressions sexuelles. Par contre, c'est difficile, car l'offre de services ne parvient pas aux personnes qui en ont besoin. Le financement est insuffisant pour organiser ces ateliers et offrir ces accompagnements.

Encore une fois, l'attitude semble être la suivante : « Bon, nous transférons simplement ces affaires vers le système de justice civil, mais nous avons le CSRIS. » Or, nous savons qu'ils ont réduit leur service d'assistance téléphonique disponible 24 heures sur 24. Leurs groupes de soutien de huit semaines ne suffisent tout simplement pas; nous voyons donc vraiment des personnes en grande difficulté, et on m'a dit que des membres de notre clientèle ont recours au clavardage en ligne pour trouver du soutien, faute de pouvoir consulter un psychologue ou participer à des groupes de soutien par des pairs, ou encore parce que le soutien par des pairs proposé par le CSRIS les a découragés de chercher de l'aide.

Maj Breeck : Si je peux me permettre une brève remarque, dans l'armée, nous devons recourir au système médical militaire qui, encore une fois, est très différent de celui du monde civil. Comme officiers médicaux au sein de ce système, nous jouissons

and we're a very trusted component, hopefully, within the system.

It might be a surprise that when we look at things like the comprehensive report of now Her Excellency the Right Honourable Louise Arbour, medical was not included in there. That was viewed as being outside of her mandate. Although the word says "comprehensive," it did not include all aspects of the military. There are big gaps in military culture and military resources, even within the confines of her report.

When we look at things like, even yesterday, we had very significant Canadian Armed Forces representation but not from medical. Medical was not there. The Surgeon General was not there. The voice of culture was there but not of medical. Our voices of how we can help in support and be part of this process are often not included in these conversations, which, again, I think causes a lot of the second-hand and third-hand ripple effects because usually it is our role to say, "Where does the human fit in?"

We're usually the advisers to the chain of command on how this will impact the human, and because this is viewed as a culture issue, we're often not at those tables. That voice of how this is impacting the human has been siloed through a large degree of this bill and through these conversations.

Again, I would do a shout out that we need to put the human back into these bills.

The Chair: Thank you very much. We are going to have to finish our questioning there and suspend to prepare for our next panel.

I would like to let you know — because this may be helpful — that not everybody has been able to appear in this room at these hearings, but we're having some very fulsome submissions coming in that represent some of the groups that you may or may not be aware of. We are trying to find ways to have the kinds of things that you are talking about, at least, somewhat addressed. I wanted to let you know that.

Thank you again. We are very grateful for each of you and your supports being here today and for the open and honest testimony you have provided.

For the final panel of the meeting, we are pleased to welcome Colonel (retired) Bruce MacGregor, former director of military prosecutions; Dr. Megan MacKenzie, Professor and Simons Chair in Peace, Disarmament and Human Security, as an individual; and Chief Constable Fiona Wilson, Victoria Police Department appearing on behalf of the Canadian Association of Chiefs of Police.

d'un grand pouvoir et nous sommes, espérons-le, un maillon de confiance au sein de ce système.

À la lecture de documents comme le rapport exhaustif de celle qui est désormais Son Excellence la très honorable Louise Arbour, on pourrait s'étonner de constater que le volet médical n'y figure pas. On a estimé que cela ne relevait pas de son mandat. Bien qu'on emploie le terme « exhaustif », ce rapport n'a pas couvert tous les aspects de la vie militaire. Il y a d'importantes lacunes dans la culture et les ressources militaires, même dans les limites de son rapport.

Quand on examine la situation, par exemple hier encore, nous avions une représentation très importante des Forces armées canadiennes, mais aucun représentant du volet médical. Le volet médical n'était pas présent. Le médecin général n'était pas là. La voix de la culture était présente, mais pas celle du volet médical. Nos points de vue sur la manière dont nous pouvons apporter notre soutien et participer à ce processus ne sont souvent pas pris en compte dans ces discussions, ce qui, encore une fois, entraîne selon moi de nombreuses répercussions indirectes, car c'est généralement à nous qu'il revient de dire : « Où se situe la dimension humaine dans tout cela? »

Nous jouons généralement le rôle de conseillers auprès de la hiérarchie sur les répercussions humaines, mais comme on estime que c'est une question de culture, nous ne sommes souvent pas invités à ces discussions. La dimension humaine a été largement écartée de ce projet de loi et de ces discussions.

Je tiens à insister à nouveau sur la nécessité de remettre la dimension humaine au cœur de ces projets de loi

La présidente : Merci beaucoup. Nous devons maintenant conclure nos questions et suspendre la séance pour nous préparer à accueillir notre prochain groupe de témoins.

Je tiens à vous informer, car cela pourrait vous être utile, que certaines personnes n'ont pas pu participer à ces audiences, mais nous recevons des mémoires très détaillés de groupes que vous connaissez peut-être. Nous essayons de trouver des moyens de prendre en compte, au moins dans une certaine mesure, les éléments que vous avez soulevés. Je tenais à vous le dire.

Merci encore. Nous vous sommes très reconnaissants, à vous toutes ainsi qu'à vos organisations, d'être venues et de nous avoir livré des témoignages francs et sincères.

Pour le dernier groupe de témoins de la journée, nous avons le plaisir d'accueillir le colonel (à la retraite) Bruce MacGregor, ancien directeur des poursuites militaires; la Dre Megan MacKenzie, professeure et titulaire de la chaire Simons pour la paix, le désarmement et la sécurité humaine, à titre personnel; et la cheffe de police Fiona Wilson, du Service de police de Victoria, qui intervient au nom de l'Association canadienne des chefs de police.

We know that time is an issue for our virtual guests, and we will do our best and hope you can stay until the very last moment possible today. Thank you for joining us.

We will begin by inviting you to provide your opening remarks to be followed by questions from our members. I remind you that each of you has five minutes of opening comments. We will begin with Colonel Bruce MacGregor.

Colonel (Ret'd) Bruce MacGregor, Former Director of Military Prosecutions, as an individual: Thank you, Madam Chair. I will have a short preamble before I get into my opening statement. My opening statement will not be a rant. I actually do have some sort of road map that might be something that the Senate can hear at the end of this when we have questions. So I do have that.

I also want to mention that the tone that I think we are hearing today was sort of set yesterday by our Prime Minister when he was addressing the public about the appointment of the new Governor General. He said:

At a time when much of the world is buffeted by crises and the worst are full of passionate intensity, Canada's history, our institutions, and our enduring traditions matter more than ever.

We retain our convictions. We reinforce our institutions.

He was quoting, of course, William Butler Yeats. I think our institutions in this case are the military justice system, and the crisis we are dealing with is, obviously, the scourge of sexual violence.

On to that, I will read my statement.

Honourable senators, Madam Chair, I am the former director of military prosecutions from 2014 to 2021. I support Bill C-11's core objective: to strengthen independence of military justice actors and enhance support for victims of sexual offences. These independence reforms are essential, and I commend them.

However, I respectfully oppose clauses 7 and 8, which remove sexual offence jurisdiction from the military system when committed domestically. This amendment would harm victims rather than help them, and it is inconsistent with the discipline, efficiency and morale of the Canadian Armed Forces.

The core problem: selective distrust. The amendment removes sexual offence jurisdiction while retaining military jurisdiction over assault, fraud and harassment. This sends a conflicting message: We trust this system for assault, et cetera, but not for sexual assault. What does that tell victims of non-sexual assault?

Nous savons que le temps est compté pour nos invités en ligne et nous ferons de notre mieux pour que vous puissiez rester jusqu'au tout dernier moment possible. Merci de vous joindre à nous.

Nous vous invitons d'abord à faire votre déclaration liminaire, qui sera suivie des questions de nos membres. Je vous rappelle que chacun d'entre vous dispose de cinq minutes. Nous commencerons par le colonel Bruce MacGregor.

Colonel (à la retraite) Bruce MacGregor, ancien directeur des poursuites militaires, à titre personnel : Merci, madame la présidente. Je vais faire un bref préambule avant d'entamer ma déclaration liminaire qui ne sera pas une diatribe. En fait, j'ai préparé une sorte de feuille de route qui pourrait intéresser le Sénat à la fin de la séance, quand nous passerons aux questions. J'ai ça ici.

Je tiens également à mentionner que le ton que nous entendons aujourd'hui a, selon moi, été en quelque sorte donné hier par notre premier ministre lorsqu'il s'est adressé au public au sujet de la nomination de la nouvelle gouverneure générale. Il a dit :

À une époque où une grande partie du monde est secouée par des crises et où les plus graves d'entre elles se caractérisent par une intensité passionnée, l'histoire du Canada, nos institutions et nos traditions de longue date sont plus importantes que jamais.

Nous restons fidèles à nos convictions. Nous renforçons nos institutions.

Il paraphrasait, bien sûr, William Butler Yeats. Je pense que nos institutions, dans le cas présent, désignent le système de justice militaire, et que la crise à laquelle nous sommes confrontés est, de toute évidence, le fléau de la violence sexuelle.

Sur ce, je vais lire ma déclaration.

Honorables sénateurs, madame la présidente, j'ai occupé le poste de directeur des poursuites militaires de 2014 à 2021. Je souscris à l'objectif principal du projet de loi C-11 : renforcer l'indépendance des acteurs de la justice militaire et améliorer le soutien aux victimes d'infractions sexuelles. Ces réformes pour l'indépendance sont essentielles, et je les salue.

Cependant, je m'oppose respectueusement aux articles 7 et 8, qui retirent au système militaire la compétence en matière d'infractions sexuelles commises au Canada. Cette modification nuirait aux victimes au lieu de les aider, et elle est incompatible avec la discipline, l'efficacité et le moral des Forces armées canadiennes.

Le problème fondamental : une méfiance sélective. La modification retire la compétence en matière d'agressions sexuelles tout en conservant la compétence militaire pour les voies de fait, la fraude et le harcèlement. Cela envoie un message contradictoire : nous faisons confiance à ce système pour les

It declares the system fundamentally broken and broken enough to remove sexual offence jurisdiction entirely, while asking other victims to trust it completely.

If Bill C-11's independence reforms truly fix the system — and I believe they do — we should trust it across the board. If we don't trust it with sexual offences, we haven't fixed the problem. We've hidden it.

Victim agency and choice. Justice Arbour argued that offering victims choice burdens them. I disagree. Many victims prefer the military justice system because it contextualizes military culture and operates where they serve. The Declaration of Victims Rights encourages victim involvement. These are CAF members professionally trained to make decisions. The improvements from Bill C-77 gave them more accessible information and legal assistance to make those choices. Bill C-11's removal of that informed choice is simply patronizing to professional women and men in uniform.

Now, what has the Supreme Court said?

In *Moriarty* and *Stillman*, the Supreme Court upheld concurrent military jurisdiction over Criminal Code offences, including sexual assault, as constitutional and necessary. The majority in *Stillman* called the military justice system “a full partner in administering justice.” The court noted that serious offences streamed to civilian courts “might not truly account for the seriousness of such offences,” in a military context. Clauses 7 and 8 contradict this consistent validation by the Supreme Court.

Now, operational readiness and national security. Civilian authorities reject cases due to resource constraints, and we will hear more about that today.

The military justice system is portable, designed to operate in remote bases, overseas deployments and war zones where the offence took place and where civilian justice actors cannot easily locate.

voies de fait et ainsi de suite, mais pas pour les agressions sexuelles. Quel message envoie-t-on aux victimes d'agressions non sexuelles? Cela revient à déclarer que le système est fondamentalement défaillant, au point de lui retirer entièrement la compétence en matière d'agressions sexuelles, tout en demandant aux autres victimes de lui faire entièrement confiance.

Si les réformes pour l'indépendance prévues par le projet de loi C-11 corrigent véritablement le système — et je crois que c'est le cas —, nous devrions lui faire confiance dans tous les domaines. Si nous ne lui faisons pas confiance pour les infractions à caractère sexuel, nous n'avons pas résolu le problème. Nous l'avons simplement dissimulé.

Libre arbitre et choix des victimes. La juge Arbour a fait valoir qu'offrir un choix aux victimes constituait un fardeau pour elles. Je ne suis pas d'accord. De nombreuses victimes préfèrent le système de justice militaire, car il tient compte du contexte de la culture militaire et fonctionne là où elles servent. La Déclaration des droits des victimes favorise la participation des victimes. Il s'agit de membres des FAC formés professionnellement pour prendre des décisions. Les améliorations apportées par le projet de loi C-77 leur ont donné accès à davantage d'information et d'aide juridique pour faire ces choix. Le fait que le projet de loi C-11 supprime ce choix éclairé est tout simplement condescendant envers les femmes et les hommes en uniforme qui exercent leur métier avec professionnalisme.

Maintenant, qu'a dit la Cour suprême?

Dans les affaires *Moriarty* et *Stillman*, la Cour suprême a confirmé que la compétence militaire concurrente sur les infractions pénales, y compris les agressions sexuelles, est constitutionnelle et nécessaire. La majorité dans l'affaire *Stillman* a qualifié le système de justice militaire de « partenaire à part entière du système de justice civile dans l'administration de la justice ». Selon la Cour, le renvoi des infractions graves vers les tribunaux civils pourrait « ne pas réellement tenir compte de la gravité de ces infractions », dans un contexte militaire. Les articles 7 et 8 contredisent cette validation constante par la Cour suprême.

Passons maintenant à la préparation opérationnelle et à la sécurité nationale. Les autorités civiles rejettent certaines affaires en raison de contraintes de ressources, et nous en entendrons davantage à ce sujet aujourd'hui.

Le système de justice militaire est mobile, conçu pour fonctionner dans des bases isolées, lors de déploiements à l'étranger et dans des zones de guerre où l'infraction a été commise et où les acteurs de la justice civile ne peuvent pas se rendre facilement.

The military system prosecutes most of these cases regardless of severity and cost. This is not a weakness. It is a commitment to accountability and to operational readiness.

Prime Minister Carney recently warned of an increasingly dangerous world requiring military readiness for prolonged overseas operations. Downgrading military justice capacity degrades operational readiness and discipline enforcement. As Somalia demonstrated, military justice must be current and engaged to ensure mission success and to maintain our obligations to allies.

In conclusion, Bill C-11's reforms to support victims and enhance independence are essential. But removing jurisdiction on sexual offences discards the tools that serve victims better. More fundamentally, it undermines the entire system's legitimacy by declaring one offence category too broken to trust, while asking other victims to trust the military justice system.

The Supreme Court has validated military jurisdiction over criminal offences, including those of a sexual nature. Justice Fish and Justice Deschamps recommended strengthening the military justice system, not abandoning jurisdiction over sexual offences.

I urge this committee to pass the independence reforms while rejecting the jurisdictional transfer.

I welcome your questions. Thank you.

The Chair: Thank you very much. I will go to Chief Wilson next, please.

Fiona Wilson, Chief Constable, Victoria Police Department, Canadian Association of Chiefs of Police: Good afternoon. Thank you, chair and members of the committee, for the opportunity to speak today.

I want to begin by acknowledging the important work that has been done across the Canadian Armed Forces; the Department of National Defence; by survivors, some of whom we heard from earlier today; and by external reviewers to improve how allegations of sexual misconduct are addressed.

Survivors and stakeholders have raised serious concerns about independence, transparency, accountability and trust. The reports by Justices Deschamps, Fish and Arbour reflect a genuine effort to understand those concerns and to recommend reforms that meet the needs of survivors better.

Le système militaire poursuit la plupart de ces affaires, indépendamment de leur gravité et de leur coût. Ce n'est pas une faiblesse. C'est un engagement en faveur de la responsabilisation et de la préparation opérationnelle.

Le premier ministre Carney a récemment mis en garde contre un monde de plus en plus dangereux, exigeant une préparation militaire en vue d'opérations prolongées à l'étranger. Réduire les capacités de la justice militaire nuit à la préparation opérationnelle et au maintien de la discipline. Comme la Somalie l'a bien illustré, la justice militaire doit être à jour et mobilisée pour assurer le succès des missions et respecter nos obligations envers nos alliés.

En conclusion, les réformes prévues dans le projet de loi C-11 pour soutenir les victimes et renforcer l'indépendance sont essentielles, mais retirer la compétence en matière d'infractions sexuelles revient à se priver des outils qui servent le mieux les victimes. Plus fondamentalement, une telle mesure mine la légitimité de l'ensemble du système de justice militaire en déclarant que, pour une catégorie d'infractions, il est trop défaillant pour inspirer confiance, alors qu'on demande aux autres victimes de lui faire confiance.

La Cour suprême a validé la compétence militaire en matière d'infractions pénales, y compris celles à caractère sexuel. Les juges Fish et Deschamps ont recommandé de renforcer le système de justice militaire, et non d'abandonner sa compétence en matière d'infractions sexuelles.

J'exhorte le comité à adopter les réformes pour l'indépendance tout en rejetant le transfert de compétence.

Je répondrai volontiers à vos questions. Merci de votre attention.

La présidente : Merci beaucoup. Je donne la parole à la cheffe Wilson.

Fiona Wilson, cheffe, Service de police de Victoria, Association canadienne des chefs de police : Bonjour. Je tiens à remercier la présidente et les membres du comité de m'offrir l'occasion de m'exprimer.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail important accompli au sein des Forces armées canadiennes, au ministère de la Défense nationale, par les personnes survivantes, dont certaines se sont exprimées plus tôt aujourd'hui, ainsi que par des experts externes afin d'améliorer le traitement des allégations d'inconduite sexuelle.

Les survivants et les parties prenantes ont soulevé de sérieuses préoccupations concernant l'indépendance, la transparence, la responsabilisation et la confiance. Les rapports des juges Deschamps, Fish et Arbour témoignent d'un effort sincère pour comprendre ces préoccupations et recommander des réformes qui répondent mieux aux besoins des personnes survivantes.

I support the objective of strengthening independence, transparency, survivor confidence and trauma-informed practice. I also support civilian police leading these investigations, where that is the most appropriate course.

What I must be direct about is the operational implications of Bill C-11 for civilian police services, including the Victoria Police Department, or VicPD, with respect to the importance of preserving flexibility, collaboration and discretion.

As drafted, Bill C-11 would remove Canadian Armed Forces jurisdiction to investigate Criminal Code offences alleged to have been committed in Canada that are of a sexual nature or committed for a sexual purpose. It would also remove the jurisdiction of the military justice system to try those offences.

The Canadian Association of Chiefs of Police has taken a clear position on this issue. The CACP strongly recommends maintaining concurrent jurisdiction. This is not because civilian police agencies are unable to investigate serious sexual offences. We are. These are critically important investigations, and they must be handled professionally, independently and with the highest degree of care for survivors.

The concern is that a mandatory transfer model removes discretion, limits collaboration and assumes that every civilian police service is automatically the most appropriate agency to conduct every investigation. In practice, policing does not work that way.

Across Canada, police agencies regularly refer investigations to one another when specialized expertise, resources, geography, conflicts of interest or public confidence require it.

Consideration of autonomy and choice for survivors is also consistent with a critical trauma-informed approach. That flexibility improves outcomes and allows police leaders to determine which agency is best positioned to conduct a timely, thorough and trauma-informed investigation.

The same flexibility should exist between civilian police services and the Canadian Armed Forces Military Police.

The Victoria Police Department's involvement with this issue began in 2021 when local military police commanders were directed to transfer current and new sexual-offence files to civilian agencies. In Victoria, that request arrived with little

Je souscris à l'objectif visant à renforcer l'indépendance, la transparence, la confiance des victimes et les pratiques tenant compte des traumatismes. Je suis également favorable à ce que la police civile mène ces enquêtes, lorsque cela s'avère la solution la plus appropriée.

Je tiens toutefois à être très claire en ce qui concerne les répercussions du projet de loi C-11 sur les opérations des services de police civils, y compris le Service de police de Victoria, notamment en ce qui concerne l'importance de préserver la souplesse, la collaboration et le pouvoir discrétionnaire.

Tel qu'il est rédigé, le projet de loi C-11 retirerait aux Forces armées canadiennes la compétence d'enquêter sur les infractions pénales au Code criminel qui auraient été commises au Canada et qui sont de nature sexuelle ou commises à des fins sexuelles. Il retirerait également au système de justice militaire la compétence de juger ces infractions.

L'Association canadienne des chefs de police, l'ACCP, a adopté une position claire sur cette question. L'ACCP recommande vivement le maintien d'une compétence concurrente. Ce n'est pas parce que les services de police civils sont incapables d'enquêter sur des infractions pénales graves. Nous en sommes capables. Il s'agit d'enquêtes d'une importance cruciale, qui doivent être menées de manière professionnelle, en toute indépendance et avec le plus grand soin envers les personnes survivantes.

La crainte est qu'un modèle de transfert obligatoire supprime tout pouvoir discrétionnaire, limite la collaboration et parte du principe que chaque corps policier civil est automatiquement l'organisme le plus compétent pour mener toutes les enquêtes. Dans la pratique, le travail de police ne fonctionne pas ainsi.

Partout au Canada, les services de police se renvoient régulièrement des enquêtes lorsque l'expertise spécialisée, les ressources, la situation géographique, les conflits d'intérêts ou la confiance du public l'exigent.

La prise en compte de l'autonomie et du choix des victimes s'inscrit également dans une approche critique tenant compte des traumatismes. Cette souplesse améliore les résultats et permet aux dirigeants des corps policiers de déterminer quel service est le mieux placé pour mener une enquête rapide, approfondie et tenant compte des traumatismes.

La même souplesse devrait exister entre les services de police civils et la police militaire des Forces armées canadiennes.

Le rôle du Service de police de Victoria en la matière a débuté en 2021, quand les commandants locaux de la police militaire ont reçu pour instruction de transférer les dossiers d'infractions sexuelles en cours et nouveaux à des services civils. À Victoria,

notice, limited consultation and very limited data, primarily that we might expect approximately eleven files per year.

From the onset, police have advised that we could not assume responsibility for these investigations without additional resources. File counts significantly understate the real workload.

A single sexual offence investigation can require hundreds of investigative hours, trauma-informed support for survivors, digital and forensic analysis and coordinated efforts across multiple jurisdictions.

Canadian Armed Forces-related files can be particularly complex. Witnesses and evidence may be located in different countries or provinces. Relevant information may sit within military systems.

Service records, disciplinary history, prior conduct, deployment information and workplace context may all be relevant to the investigation.

If civilian police are expected to investigate these matters, it must have timely and complete access to all relevant information.

Agencies have identified the complexity of these investigations and the absence of a coordinated framework to support a transfer of this magnitude.

Taking on these files without additional resources would require diverting investigators from existing sexual assault cases and other critical public-safety responsibilities. We were, and remain, clear that this would not be responsible policing.

To ensure Bill C-11 succeeds, I would offer four recommendations.

First, Parliament should maintain concurrent jurisdiction. Civilian police should be able to investigate these files where appropriate, but CAF Military Police should not be categorically prohibited from doing so.

The decision should be guided by independence, survivor preference, investigative complexity, public confidence, conflicts of interest and the agency that is best positioned to conduct the investigation.

Second, there must be a coordinated national framework. Consistent MOUs, information-sharing protocols, file-transfer standards, victim-support pathways, procedures for warrants on DND property and clear expectations for cooperation between civilian police and CAF Military Police are essential.

cette demande nous est arrivée sans préavis, avec peu de consultation préalable et très peu de données, sinon que nous pouvions nous attendre à environ 11 dossiers par an.

D'emblée, la police a précisé qu'elle ne pouvait pas s'occuper de ces enquêtes sans ressources supplémentaires. Se fier au nombre de dossiers, c'est grandement sous-estimer la véritable charge de travail.

Une seule enquête sur une infraction sexuelle peut nécessiter des centaines d'heures d'enquête, un accompagnement tenant compte des traumatismes pour les survivants, des travaux de criminalistique numérique et médico-légale, ainsi qu'une coordination des efforts entre plusieurs ressorts.

Les dossiers liés aux Forces armées canadiennes peuvent être particulièrement complexes. Les témoins et les preuves peuvent se trouver dans différents pays ou provinces. Les renseignements pertinents peuvent se trouver dans les systèmes militaires.

Les états de service, les antécédents disciplinaires, la conduite antérieure, les renseignements sur les déploiements et le contexte professionnel peuvent tous être pertinents pour l'enquête.

Si l'on attend de la police civile qu'elle enquête sur ces affaires, elle doit disposer d'un accès rapide et complet à toute l'information pertinente.

Les services ont mis en évidence la complexité de ces enquêtes et l'absence d'un cadre coordonné pour faciliter un transfert de cette ampleur.

Pour traiter ces dossiers sans ressources supplémentaires, il faudrait détourner les enquêteurs des affaires d'agression sexuelle existantes et d'autres responsabilités essentielles en matière de sécurité publique. Nous avons toujours été clairs là-dessus : ce ne serait pas responsable de la part des services de police.

Pour garantir le succès du projet de loi C-11, je formulerais quatre recommandations.

Premièrement, le Parlement devrait maintenir une compétence concurrente. La police civile devrait pouvoir enquêter sur ces dossiers lorsque cela est approprié, mais la police militaire des FAC ne devrait pas en être catégoriquement empêchée.

La décision devrait être orientée vers l'indépendance, la préférence des personnes survivantes, la complexité de l'enquête, la confiance du public, les conflits d'intérêts et l'organisme le mieux placé pour mener l'enquête.

Deuxièmement, il faut un cadre national coordonné. Des protocoles d'accord cohérents, des protocoles d'échange de renseignements, des normes de transfert de dossiers, des parcours d'accompagnement des victimes, des procédures pour l'obtention de mandats sur les propriétés du MDN et des attentes

Third, a dedicated federal funding stream would be required. This must support additional investigators, analysts and victim-centred resources in communities with significant CAF presence, as well as the specialized training and investigative expenses associated with national and international files.

Finally, civilian police must have timely access to all relevant military records and information. If responsibility is transferred, then the investigative tools, information and context required to conduct a complete investigation must be transferred with it.

In closing, Bill C-11 is intended to strengthen trust and improve the response to sexual misconduct within the Canadian Armed Forces. I support that objective.

The strongest model is one that preserves independence, protects survivor choice, supports collaboration, ensures access to information and provides resources required to do the work properly.

If Parliament intends civilian police to assume greater responsibility for these investigations, it must also ensure that police services have the authority, information, resources and framework required to meet that responsibility effectively.

Thank you.

The Chair: Thank you, Chief Wilson.

I would like to go now to Dr. Megan MacKenzie.

Megan MacKenzie, Professor and Simons Chair in Peace, Disarmament and Human Security, as an individual: Thank you, chair, and members of the committee, for the invitation to appear today.

I want to acknowledge the service and expertise of the first panellists, and I appreciate their insights. Their stories matter. I believe them, and they are experts.

Indeed, there is no perfect system to handle sexual violence, military or civilian.

The civilian system is still evolving. Prosecution rates remain low. Victim support remains imperfect. There remain stereotypes and obstacles that prevent victims from wanting to come forward.

claires en matière de coopération entre la police civile et la police militaire des FAC sont essentiels.

Troisièmement, une source de financement fédérale dédiée serait nécessaire. Celle-ci doit permettre de financer des enquêteurs et des analystes supplémentaires, ainsi que des ressources centrées sur les victimes dans les collectivités où la présence des FAC est importante, sans oublier la formation spécialisée et les frais d'enquête liés aux dossiers nationaux et internationaux.

Enfin, la police civile doit pouvoir accéder en temps opportun à tous les dossiers et renseignements militaires pertinents. Si la responsabilité est transférée, les outils d'enquête, les renseignements et le contexte nécessaires pour mener une enquête exhaustive doivent l'être également.

En conclusion, le projet de loi C-11 vise à renforcer la confiance et à améliorer la réponse aux cas d'inconduite sexuelle au sein des Forces armées canadiennes. Je souscris à cet objectif.

Le modèle le plus solide est celui qui préserve l'indépendance, protège le choix des personnes survivantes, favorise la collaboration, garantit l'accès à l'information et fournit les ressources nécessaires pour mener à bien ce travail.

Si le Parlement entend confier à la police civile une plus grande responsabilité dans ces enquêtes, il doit également veiller à ce que les services de police disposent de l'autorité, de l'information, des ressources et du cadre nécessaires pour s'acquitter efficacement de cette responsabilité.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci, cheffe Wilson.

Je donne maintenant la parole à la Dre Megan MacKenzie.

Megan MacKenzie, professeure et titulaire de la chaire Simons pour la paix, le désarmement et la sécurité humaine, à titre personnel : Merci, madame la présidente, et merci aux membres du comité de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Je tiens à saluer le travail et l'expertise des premiers intervenants; j'ai bien aimé leurs réflexions. Leurs témoignages comptent. Je les crois, et ce sont des experts.

En effet, il n'existe pas de système parfait pour traiter les violences sexuelles, qu'elles soient militaires ou civiles.

Le système civil est encore en pleine évolution. Les taux de poursuites restent faibles. L'accompagnement des victimes reste imparfait. Il y a encore des stéréotypes et des obstacles qui dissuadent les victimes de se manifester.

I appreciate the concerns raised about handling military sexual violence over to an imperfect system. There remain unanswered questions about how to manage the transfer in a way that supports service members.

I acknowledge that victims need choice and a much richer range of support and resources than the civilian system provides.

I agree we still need to address abuse of power and the cultural environments that foster sexual violence within the CAF.

The transfer to the civilian system cannot be a means of letting the CAF off the hook when it comes to addressing sexual violence and supporting victims.

Transfer to the civilian system cannot take place without acknowledging how much support and reform the civilian system still needs to avoid Jordan delays and to address low conviction rates and other concerns raised by survivors.

I still think transferring to the civilian system is a better option than the status quo. I am in support of a sunset clause that would allow us to review data on what the impacts of this transfer have been for victims.

A transfer cannot be a washing of hands when it comes to military sexual violence. It should be part of a series of efforts that are constantly being improved and reviewed with victims in mind.

A reminder that, historically, a separate military justice system has only been justified on the basis that the military should be held to a higher standard of conduct because of the responsibilities entrusted to its members.

After years of recurring scandals, persistent reports of sexual misconduct, concerns about retaliation and repeated findings from independent reviews, it is difficult to conclude that the military justice system has met that higher standard with respect to sexual violence.

We have ample data that one of the main reasons Canadian Armed Forces members are not currently reporting sexual violence is they do not trust the institution to handle the cases.

Our Statistics Canada data shows that only 21% of Regular Force members who experience sexual assault report it. That's actually lower than the reporting rate in 2018. The most common reasons for not reporting were a belief that reporting would not make a difference and a fear of negative consequences.

Je comprends les préoccupations soulevées quant au transfert des affaires de violence sexuelle militaire vers un système imparfait. Des questions restent sans réponse quant à la manière de gérer ce transfert de façon à soutenir les militaires.

Je reconnais que les victimes ont besoin de choix et d'une gamme de soutien et de ressources bien plus riche que celle offerte par le système civil.

Je conviens que nous devons encore nous attaquer aux abus de pouvoir et aux environnements culturels qui favorisent la violence sexuelle au sein des Forces armées canadiennes.

Le transfert vers le système civil ne peut servir à décharger les FAC de leur responsabilité en matière de lutte contre la violence sexuelle et de soutien aux victimes.

Ce transfert ne peut avoir lieu sans reconnaître l'ampleur du soutien et des réformes dont le système civil a encore besoin pour éviter les retards de type « Jordan » et remédier aux faibles taux de condamnation, ainsi qu'aux autres préoccupations soulevées par les survivants.

Je continue de penser que le transfert vers le système civil est une meilleure option que le statu quo. Je suis favorable à une disposition de caducité qui nous permettrait d'examiner les données relatives aux répercussions de ce transfert sur les victimes.

Un transfert ne peut pas être un moyen de se décharger de toute responsabilité en matière de violence sexuelle au sein de l'armée. Il doit s'inscrire dans une série d'efforts constamment améliorés et réévalués, tenant compte des victimes.

Rappelons que, historiquement, l'existence d'un système de justice militaire distinct n'a été justifiée que par le fait que les militaires devaient être tenus de respecter des normes de conduite plus strictes en raison des responsabilités confiées à leurs membres.

Après des années de scandales récurrents, de rapports répétitifs d'inconduite sexuelle, de crainte de représailles et de conclusions répétées issues d'examen indépendants, il est difficile de conclure que le système de justice militaire a respecté ces normes plus strictes en matière de violence sexuelle.

Nous disposons de nombreuses données indiquant que l'une des principales raisons pour lesquelles les membres des Forces armées canadiennes ne signalent pas actuellement la violence sexuelle est qu'ils ne font pas confiance à l'institution pour le traitement de ces affaires.

Selon les statistiques de Statistique Canada, seuls 21 % des membres de la Force régulière qui sont victimes d'agression sexuelle la signalent. Ce chiffre est en réalité inférieur au taux de signalement de 2018. Les raisons les plus courantes invoquées pour ne pas signaler les faits étaient la conviction que cela ne changerait rien et la crainte de conséquences négatives.

Research consistently shows that confidence in reporting and accountability in the system matters. When victims believe reporting will not make a difference, and when offenders perceive a low likelihood of consequences, conditions of impunity emerge. Reducing impunity is, therefore, an important part of preventing future misconduct.

This provision of Bill C-11, the transfer of jurisdiction over the Criminal Code sexual offences, is the culmination of years of independent review, expert consultation and public investment.

The recommendation did not start with this bill, and it didn't even start with the review led by former Supreme Court justice, current Governor General, Louise Arbour in 2021.

In 2015, as others have mentioned, Justice Marie Deschamps concluded that the military's response to sexual misconduct suffered from a lack of independence and trust. Her recommendation was more complex, but it was still about having independence to the chain of command.

The Deschamps review took approximately 18 months, involved extensive consultation with military members, survivors and subject matter experts and reportedly cost approximately \$1 million.

We know, in 2021, Her Excellency the Right Honourable Louise Arbour reached the clearest conclusion. Recommendation five of the Arbour report called for Criminal Code sexual offences committed by Canadian Armed Forces members to be removed from military jurisdiction and handled by civilian authorities. The report also emphasized the importance of independent support for victims and survivors.

This review involved, again, nearly two years of investigations and consultation with military members, survivors, advocates, legal experts, academics and practitioners. Having participated in those consultations, I was struck by both the depth of engagement undertaken by her and her team, and the consistency with which many of the same concerns surfaced across reviews that had been completed over a decade earlier.

Bill C-11 gives effect to the most consequential of those recommendations. The question before Parliament is no longer whether experts agree. I think it's really that this has been repeatedly answered. The question is whether Parliament is prepared to implement the recommendations that successive independent reviews have already made.

Les recherches établissent systématiquement que la confiance dans le signalement et la responsabilisation au sein du système est essentielle. Lorsque les victimes estiment que le signalement ne changera rien et que les auteurs perçoivent un faible risque de conséquences, un climat d'impunité s'installe. Réduire l'impunité est donc un élément important de la prévention des futurs cas d'inconduite.

Cette disposition du projet de loi C-11, à savoir le transfert de compétence concernant les infractions sexuelles prévues par le Code criminel, est l'aboutissement d'années d'examen indépendants, d'activités de consultation d'experts-conseils et d'investissements publics.

Cette recommandation ne trouve pas son origine dans ce projet de loi, ni même dans l'examen mené en 2021 par l'ancienne juge de la Cour suprême, l'actuelle gouverneure générale, Louise Arbour.

En 2015, comme d'autres l'ont mentionné, la juge Marie Deschamps a conclu que la réponse de l'armée aux cas d'inconduite sexuelle souffrait d'un manque d'indépendance et de confiance. Sa recommandation était plus complexe, mais elle portait néanmoins sur la nécessité d'une indépendance par rapport à la chaîne de commandement.

L'examen Deschamps a duré environ 18 mois, a donné lieu à de vastes activités de consultation auprès de militaires, de survivantes et survivants et d'experts en la matière, et aurait coûté environ 1 million de dollars.

Nous savons qu'en 2021, Son Excellence la très honorable Louise Arbour est parvenue à la conclusion la plus claire. La recommandation n° 5 du rapport Arbour demandait que les infractions sexuelles visées par le Code criminel commises par des membres des Forces armées canadiennes soient retirées de la compétence des FAC et traitées par les autorités civiles. Le rapport soulignait également l'importance d'un soutien indépendant pour les victimes et les survivants.

Cet examen a, là encore, nécessité près de deux ans d'enquêtes et d'activités de consultation auprès de militaires, de survivants, de défenseurs des droits, d'experts juridiques, d'universitaires et de praticiens. Ayant participé à ces activités de consultation, j'ai été frappée tant par la profondeur de l'engagement dont elle et son équipe ont fait preuve que par la constance avec laquelle bon nombre de ces mêmes préoccupations ressortaient dans des examens réalisés plus d'une décennie auparavant.

Le projet de loi C-11 donne effet à la plus importante des recommandations. La question qui se pose au Parlement n'est plus de savoir si les experts conviennent de la recommandation. La réponse à cette question a déjà été donnée, je pense, à maintes reprises. La question est de savoir si le Parlement est prêt à mettre en œuvre les recommandations déjà formulées par des examens indépendants successifs.

I think that this transfer would send a clear message to survivors that their cases will be handled through a system that's independent of the military chain of command. It acknowledges what successive independent reviews have found; that confidence in the military's handling of sexual violence has been seriously undermined, and that meaningful reform requires greater independence. Most importantly, it moves Canada closer to a system that prioritizes victim confidence, transparency and accountability.

Thank you.

The Chair: Thank you very much. We appreciate that. Thank you to all of our witnesses for speaking.

I'd like to proceed to questions at this moment. If you could keep it tight and timely, that would be very helpful.

Senator Yussuff: Thank you to all of you for being here. We're in this late stage of this bill. It has been heard in the house. There were amendments made. It now arrives here, and we are having to do our own scrutiny of the bill and hear the witnesses.

To say that we have heard some very contradictory evidence by victims and those who have come before the committee would be an understatement, and we don't have a lot more time.

It is clear that this bill was designed essentially to bring some remedies to victims, whom the system failed, to a large extent. Given that reality, where do we go from here? Based on what we have heard, deleting clauses 7 and 8 would provide choices for people to do so. In some cases, some say we will keep clauses 7 and 8 but have a sunset clause with the collecting data that would at least inform whether the system is working or not working.

Last night, we also heard testimony that some data is available. It is maybe not perfect, but it revealed the success and failure of how prosecutions are happening.

The civilian system in this country has never been perfect. It's still evolving, and many people argue that it has failed them miserably. Others say it is very successful in the context of prosecution, given democracy is the only system we have for civilians in this country.

How do we make sense of what has been presented? We also heard from the police associations that they want to have the tools and the resources necessary to do what they're asked to do at the end of the day. I'm going to ask each one if you could

Je pense que ce transfert enverrait un message explicite aux survivantes et aux survivants, leur indiquant que leurs dossiers seront traités par un système indépendant de la chaîne de commandement militaire. Il reconnaît les conclusions des examens indépendants successifs : la confiance dans la manière dont l'armée traite les cas de violence sexuelle a été gravement ébranlée, et une réforme notable nécessite une plus grande indépendance. Et surtout, cela rapproche le Canada d'un système qui donne la priorité à la confiance des victimes, à la transparence et à la responsabilisation.

Merci.

La présidente : Merci beaucoup. Nous comprenons cela. Merci à tous nos témoins d'avoir pris la parole.

J'aimerais maintenant passer aux questions. Si vous pouviez vous montrer concis et respecter le temps de parole, cela serait fort utile.

Le sénateur Yussuff : Merci à vous tous d'être ici. Nous en sommes à la phase finale de l'examen de ce projet de loi. Il a déjà fait l'objet de débats à la Chambre. Des amendements y ont été apportés. Il nous est désormais soumis, et nous devons procéder à notre propre examen et entendre les témoins.

Dire que nous avons entendu des témoignages très contradictoires de la part des victimes et des personnes qui se sont présentées devant le comité serait un euphémisme, et il ne nous reste plus beaucoup de temps.

Il est clair que ce projet de loi a été conçu essentiellement pour offrir des recours aux victimes, que le système a, dans une large mesure, laissées pour compte. Compte tenu de cette réalité, quelle voie devons-nous suivre à présent? D'après ce que nous avons entendu, la suppression des articles 7 et 8 offrirait aux personnes concernées la possibilité de choisir cette voie. Dans certains cas, certains disent que l'on devrait conserver les articles 7 et 8, mais y ajouter une disposition de caducité concernant la collecte de données qui permettraient au moins de déterminer si le système fonctionne ou non.

Hier soir, nous avons également entendu des témoignages indiquant que certaines données sont disponibles. Elles ne sont peut-être pas parfaites, mais elles ont mis en lumière les réussites et les échecs des poursuites judiciaires.

Le système civil de ce pays n'a jamais été parfait. Il continue d'évoluer, et beaucoup de gens disent qu'il les a lamentablement laissés pour compte. D'autres disent qu'il est très efficace en matière de poursuites, étant donné que la démocratie est le seul système dont nous disposons pour les civils dans ce pays.

Comment donner un sens à ce qui a été présenté? Nous avons également entendu les associations de police indiquer qu'elles veulent disposer des outils et des ressources nécessaires pour accomplir, en fin de compte, ce qu'on leur demande de faire. Je

comment briefly in regard to your testimony. Help us understand as we get to the end trying to fill out what we will do with the bill as we get there.

Col. MacGregor: Perhaps I can start because I'm local. There are a number of things that can be done. Senator Cardozo had mentioned three of those potential options. One is to eliminate clauses 7 and 8 before this goes back to the House. That's something that I'm in favour of, but given the political realities — another suggestion that I have seen in the past and on policy work that I've done is pass clauses 7 and 8 but agree not to have it come into force. That is something that is doable.

I'm not as in favour of the sunset clause, but if that is the saw-off — because we heard the minister yesterday say well, that might be something that's available.

I'm going to give you a fourth road map that has been used not this Senate committee, but by SCOCA when I was involved back in 2008-09. I believe that SCOCA is the old acronym for the then Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

Back in 2008, we had the *Trépanier* decision from the Court Martial Appeal Court of Canada. That rules the system unconstitutional immediately. So it was a full stop for courts martial. The issue was the fact that the Director of Military Prosecutions was the one who had the ability to choose what type of court martial it was going to be with a panel or military judge alone. That had immediate effect, and that was an emergency, a crisis.

The Minister of National Defence at that time was saying how do we deal with this? So they spun up Bill C-60 at that time, and the saw-off with the minister pushing it through the Senate committee was, "I'll send you a letter."

I'm going to read from the 2009 Senate committee report, which is entitled *Equal Justice: Reforming Canada's System of Courts Martial*, dated May 2009, from the Senate committee. I think you really need to see this. Page 2 sets out how we got there. How did this end up happening so that with Bill C-60 they added a clause — section 28 of the act, Bill C-60 — that sets out that it's going to be an automatic review by the Senate committee.

They forced the minister to write a letter to the Senate. The minister at the time said:

I would ask, however, that your committee consider studying the provisions and operation of Bill C-60 and provide me with a report on your findings and any recommendations the committee may choose to make by

vais demander à chacun d'entre vous de faire de brèves observations sur votre témoignage. Aidez-nous à y voir plus clair alors que nous arrivons à la fin et que nous tentons de déterminer ce que nous ferons de ce projet de loi une fois arrivés à ce stade.

Col MacGregor : Je pourrais peut-être commencer, puisque je suis de la région. Il y a un certain nombre de mesures qui peuvent être prises. Le sénateur Cardozo a mentionné trois de ces possibilités. L'une d'elles consiste à supprimer les articles 7 et 8 avant que le projet de loi ne retourne à la Chambre. J'approuve cette mesure, mais, compte tenu de la réalité politique, il y a une autre possibilité, que j'ai vue par le passé et dans le cadre de mon travail sur les politiques. Il serait possible d'adopter les articles 7 et 8 tout en convenant de ne pas les faire entrer en vigueur. C'est une solution envisageable.

Je ne préconise pas la disposition de caducité, mais si c'est la seule issue — car nous avons entendu le ministre dire hier que cela pourrait être une option.

Je vais vous présenter une quatrième voie qui a été empruntée non pas par ce comité sénatorial, mais par le SCOCA lorsque j'y participais en 2008-2009. Je crois que SCOCA est l'ancien acronyme du Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles de l'époque.

En 2008, nous avons eu l'arrêt *Trépanier* rendu par la Cour d'appel des cours martiales du Canada. Cet arrêt a immédiatement déclaré le système inconstitutionnel. Cela a donc mis un terme définitif aux cours martiales. Le problème tenait au fait que c'était le directeur des poursuites militaires qui avait le pouvoir de choisir le type de cour martiale : avec un groupe de témoins ou un juge militaire seul. Cet arrêt a eu un effet immédiat, et cela constituait une urgence, une crise.

Le ministre de la Défense nationale de l'époque demandait comment faire face à cette situation. C'est ainsi qu'ils ont élaboré le projet de loi C-60 de l'époque, et l'argument de force utilisé par le ministre pour le faire adopter par le comité sénatorial était : « Je vous enverrai une lettre. »

Je vais vous lire un extrait du rapport de comité de 2009, intitulé *Une justice égale : réformer le système canadien de cours martiales*, en date de 2009. Je pense que vous devez absolument en prendre connaissance. La page 2 explique comment nous en sommes arrivés là. Comment en est-on venu à ce que, dans le projet de loi C-60, on ajoute un article — l'article 28 de la loi, le projet de loi C-60 — qui prévoit un examen automatique par le comité sénatorial?

Ils ont contraint le ministre à écrire une lettre au Sénat. Le ministre de l'époque a dit :

Je demanderai cependant que le comité considère l'examen des dispositions et le fonctionnement du projet de loi C-60 et qu'il me soit fourni un rapport de vos conclusions et de toute recommandation que le comité pourrait faire d'ici le

December 31, 2008. The government will review these recommendations and provide the committee with a written response that could include proposed amendments within 90 calendar days.

The Chair: Thank you. A gentle reminder that our witness, Dr. MacKenzie, has a full stop at one o'clock, and the time is now 12:47.

[Translation]

Senator Carignan: I'm listening to you. I can see that the legal profession, the police chiefs and the witnesses who appeared a bit earlier all agree fairly strongly on this.

Option 1 is to maintain the victims' choice between the civilian process and the military justice system. That's my understanding. Everyone or almost everyone is saying this.

There's the matter of the sunset clause, which I'm not considering. I've seen too many pieces of legislation with these provisions that were never studied afterwards. The Senate of Canada doesn't need to lose option A, which is the one recommended by all the witnesses. We amend the bill and send it back to the other place. They can then decide whether to keep it as is.

Did I understand correctly that option A best reflects your point of view?

[English]

The Chair: Senator Carignan would like to hear your answers, but I would remind senators that both Ms. Wilson and Dr. MacKenzie have full stops at one o'clock. If you wanted that question asked to them also, I ask that we ask them first.

Col. MacGregor: I can answer that quickly, chair. Yes, that is my ultimate response to this because it has too many other ramifications and too many other consequential damages as a result of this going ahead, and we've heard it from the victims themselves.

Ms. Wilson: Thank you for the question. I think you have a very difficult path ahead of you because of so many diverse opinions with respect to this matter.

What I can say — from a policing perspective — is that anything that undermines survivors' choice is less than ideal; the proposal that's being made does just that. I would say, if you want to take a victim-centred approach and focus on survivors, make sure you are providing them with as much choice, power and control in this process as possible.

31 décembre 2008. Le gouvernement révisera ces recommandations et fournira au comité une réponse écrite, qui pourrait inclure les modifications proposées dans 90 jours calendaire (sic).

La présidente : Merci. Je vous rappelle que notre témoin, la Dre MacKenzie, doit quitter à 13 heures pile, et qu'il est maintenant 12 h 47.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je vous écoute, et je vois qu'il y a un consensus assez fort, autant du côté du barreau et des chefs de police que des témoins qui ont comparu un peu plus tôt.

L'option 1, c'est de maintenir le choix des victimes entre le processus civil et le système de justice militaire. C'est ce que je comprends — et tout le monde le dit, ou à peu près.

Il y a la question de la disposition de temporarisation que je ne considère pas, parce que j'ai vu trop de lois assorties de ces dispositions qui n'ont jamais été étudiées par la suite. Le Sénat du Canada n'a pas besoin de se priver de l'option A, qui est celle que recommandent tous les témoins. On modifie le projet de loi, on le renvoie à l'autre endroit et ils décideront s'ils le gardent tel quel ou non.

Est-ce que je comprends bien que c'est l'option A qui correspond le mieux à votre point de vue?

[Traduction]

La présidente : Le sénateur Carignan aimerait entendre vos réponses, mais je rappelle aux sénateurs que Mme Wilson et la Dre MacKenzie doivent toutes deux quitter à 13 heures pile. Si vous souhaitez que cette question leur soit également posée, je vous demande de la leur poser en premier.

Col MacGregor : Je peux y répondre rapidement, madame la présidente. Oui, c'est ma réponse définitive à cette question, car la mise en œuvre de cette mesure entraînerait trop de répercussions et trop de préjudices indirects, et nous l'avons entendu de la bouche même des victimes.

Mme Wilson : Merci pour cette question. Je pense que la tâche qui vous attend est très difficile en raison de la grande diversité des opinions sur ce sujet.

Ce que je peux dire — du point de vue des forces de l'ordre —, c'est que tout ce qui porte atteinte au libre choix des survivants est loin d'être idéal; or, c'est précisément ce que fait la proposition qui est avancée. Je dirais que si vous souhaitez adopter une approche centrée sur la victime et mettre l'accent sur les survivants, vous devez vous assurer de leur offrir autant de choix, de pouvoir et de contrôle que possible dans ce processus.

It's very common for different police jurisdictions to work together and lean on each other for support with investigations — for all those reasons I spoke about in my opening comments — whether it's in the public interest, a conflict, for deconfliction purposes, and resourcing considerations. Moving forward, I see a scenario where we are able to do that — with the right mechanisms in place — with the CAF for these investigations. To me, that would be an ideal outcome.

Ms. MacKenzie: I agree, from what our past panel has said, and also with a recent statement, that choice is ideal. What I would highlight is that there are limits to that choice, especially when it comes to the way the Canadian Armed Forces operates.

If you think about 2021, we had 12 senior members of the Canadian Armed Forces facing allegations of sexual misconduct. We have a system where the Canadian Forces Provost Marshal, the head of the Military Police, is appointed by the chief of the defence staff. That's a system where the choice may not serve justice well. When you have senior members of the Canadian Armed Forces being investigated by peers and investigated by someone they may have gone to the academies with, it may benefit other victims, but for senior members of the defence forces it does not get around this investigation of peers and potential abuse of power.

The Chair: Thank you. We have about eight minutes left, virtually.

Senator Cardozo: I think my questions have been answered in the last few comments.

I don't want to ask a question, but just to say this has been a very interesting panel. Special thanks to Chief Wilson, because I think you brought in the other aspect of the difficulty of transferring it over to the civilian side. Thank you.

Senator Patterson: I am the sponsor of the bill, and I am going to sum up what I've heard. For Dr. MacKenzie, just to clarify, there are other components in this bill that take the military police completely out of the chain of command, appointed by the Governor-in-Council and reporting to the minister. So independence, under Justice Fish, has been addressed in that bill. And I think Col. MacGregor did allude to that, just to give you some reassurance.

Of course I have many questions, but I will start quickly with Chief Wilson. You talked about concurrent jurisdiction. The thing brought up yesterday was that military police do start investigations and provide victim services. That concurrent

Il est très courant que différentes administrations policières collaborent et s'appuient mutuellement pour mener des enquêtes — pour toutes les raisons que j'ai évoquées dans ma déclaration liminaire —, que ce soit dans l'intérêt public, en cas de conflit, à des fins de coordination ou en raison des ressources. À l'avenir, j'envisage un scénario où nous serions en mesure de le faire — avec les mécanismes appropriés en place — avec les FAC pour ces enquêtes. À mes yeux, ce serait une issue idéale.

Mme MacKenzie : Il convient, d'après ce que dit notre groupe de témoins précédent, ainsi qu'avec une déclaration récente, que ce choix est idéal. Ce que je tiens à souligner, c'est que ce choix a ses limites, en particulier en ce qui concerne le mode de fonctionnement des Forces armées canadiennes.

Si l'on pense à l'année 2021, 12 officiers supérieurs des Forces armées canadiennes ont fait l'objet d'allégations d'inconduite sexuelle. Nous avons un système dans lequel le grand prévôt des Forces canadiennes, le chef de la police militaire, est nommé par le chef d'état-major de la défense. C'est un système dans lequel ce choix ne sert pas forcément bien la justice. Lorsque des officiers supérieurs des Forces armées canadiennes font l'objet d'enquêtes menées par leurs camarades de promotion et par des personnes qui ont peut-être suivi la même formation militaire, cela peut être bénéfique pour d'autres victimes potentielles, mais, pour les officiers supérieurs des forces de défense, cela ne permet pas d'empêcher ces enquêtes internes et les risques d'abus de pouvoir.

La présidente : Merci. Il nous reste environ huit minutes.

Le sénateur Cardozo : Je pense que les dernières observations ont répondu à mes questions.

Je ne souhaite pas poser de questions, mais simplement dire que ce groupe de témoins a été très intéressant. Je tiens à remercier tout particulièrement la cheffe Wilson, car je pense que vous avez mis en lumière un autre aspect de la difficulté que représente le transfert vers le secteur civil. Merci.

La sénatrice Patterson : Je suis la marraine du projet de loi, et je vais résumer ce que j'ai entendu. Je précise, à l'intention de la Dre MacKenzie, juste pour éclaircir les choses, que ce projet de loi comporte d'autres dispositions qui retirent complètement la police militaire de la chaîne de commandement : ses membres sont nommés par le gouverneur en conseil et relèvent du ministre. La question de l'indépendance, soulevée par le juge Fish, a donc été prise en compte dans ce projet de loi. Et je pense que le colonel MacGregor y a fait allusion, juste pour vous rassurer.

Bien sûr, j'ai de nombreuses questions, mais je vais commencer rapidement par la cheffe Wilson. Vous avez parlé de compétence concurrente. Ce qui a été soulevé hier, c'est que la police militaire ouvre effectivement des enquêtes et fournit des

jurisdiction, unlike in 1998, is now gone; with this bill it goes away. Did I hear you say you think there is value to concurrent police jurisdiction in this case?

Then my follow-on question is for Col. MacGregor, and it addresses the issue that Capt. Le Scelleur brought up when there is abuse of authority with a potential criminal sexual offence. How does the military justice system address that better than the civilian system? I'll pass to Chief Wilson first. Thank you.

Ms. Wilson: Thank you for the question. The CACP is not in favour of prohibiting the CAF from proceeding with these investigations. However, there may be circumstances — and Dr. MacKenzie referenced one in particular — where it is appropriate for a civilian police agency to take over an investigation. So having that choice, not just from a victim's perspective but from a practical perspective with respect to all of these factors — resourcing; conflict is a really important one; public perception of independence; public interest. Those are all reasons why I think there are circumstances where it would be appropriate.

In those circumstances, all of those other guardrails, in my mind, have to be in place; resourcing, an MOU in place, and access to the correct information or investigative material the civilian police would require to conduct a thorough investigation.

Col. MacGregor: Through the chair, the Federal, Provincial and Territorial Heads of Prosecution Committee have come up with a statement of principles and presumptions for the exercise of concurrent jurisdiction by Canadian prosecuting authorities, and they have set that out in terms of who is best able to do the prosecution. So that question you had would come into effect, and it would be discussed between the head of prosecution from the particular province, or the Feds, and the Director of Military Prosecutions, so that would factor in.

To answer the other question about the abuse of authority as part of the actual sexual violence that took place, I think the court martial system is much better prepared to deal with that in an open and transparent way, particularly in the unit in which it took place.

Because courts martial are not hidden behind closed doors, or off the base, or in another province away from where the victim or the perpetrator is, they are within the units.

services aux victimes. Cette compétence concurrente, contrairement à ce qui était le cas en 1998, n'existe plus; avec le projet de loi, elle disparaît. Vous ai-je bien entendu dire que vous estimez que la compétence policière concurrente présente un intérêt dans le cas présent?

Ma question complémentaire s'adresse ensuite au colonel MacGregor et porte sur le problème soulevé par la capitaine Le Scelleur concernant les abus d'autorité pouvant donner lieu à une infraction sexuelle criminelle. En quoi le système de justice militaire traite-t-il mieux cette question que le système civil? Je cède d'abord la parole à la cheffe Wilson. Merci.

Mme Wilson : Merci pour cette question. L'Association canadienne des chefs de police ne préconise pas l'interdiction aux FAC de mener ces enquêtes. Toutefois, certaines situations — et la Dre MacKenzie en a évoqué une en particulier — peuvent justifier qu'un service de police civil reprenne une enquête. Disposer de ce choix, non seulement du point de vue de la victime, mais aussi d'un point de vue pratique au regard de tous les facteurs suivants : les ressources; le conflit, qui est un élément vraiment important; la perception publique de l'indépendance; et l'intérêt public. Ce sont là toutes les raisons pour lesquelles je pense que cela serait approprié dans certaines circonstances.

Dans ces circonstances, de nombreuses autres garanties doivent être mises en place : les ressources, un protocole d'entente, ainsi que l'accès aux informations ou aux éléments d'enquête dont la police civile aurait besoin pour mener une enquête approfondie.

Col MacGregor : Par l'intermédiaire de la présidence, le Comité fédéral-provincial-territorial des chefs des poursuites pénales produit un énoncé de principes et de présomptions concernant l'exercice de la compétence concurrente par les autorités de poursuite canadiennes. Il a précisé aussi qui est le mieux à même de mener les poursuites. La question que vous avez soulevée s'appliquerait donc, et elle ferait l'objet d'un débat entre le responsable des poursuites de la province concernée, ou les autorités fédérales, et le directeur des poursuites militaires; cet élément serait donc pris en compte.

Pour répondre à l'autre question concernant l'abus de pouvoir dans le cadre de la violence sexuelle qui a effectivement eu lieu, je pense que le système de la cour martiale est bien mieux à même de traiter cela de manière ouverte et transparente, en particulier au sein de l'unité où les faits se sont produits.

En effet, les cours martiales ne se déroulent pas à huis clos, ni hors de la base, ni dans une autre province, loin de l'endroit où se trouvent la victime ou l'auteur des faits : elles ont lieu dans les unités elles-mêmes.

One thing that wasn't discussed yesterday is the fact that these are portable trials and are located where the most affected aspect of the case takes place. It is open for the units and for the chain of command to hear all of the evidence.

Notoriously, sexual assault is very difficult to secure a conviction. What happens, and what I've seen throughout my career — both in the civilian defence career on sexual assaults, as well as throughout my career in the military as a prosecutor — is sexual assaults — more often than not — lead to an acquittal, and the accused walks away. People that didn't appear or didn't witness what took place in that trial, and did not hear all of the facts, including the abuse of authority, think the victim made it up and the accused is innocent. Well, there is a lot more to the facts than meets the eye. And when they walk back into their unit, high-five each other and say, so-and-so was making it up.

Well, if you have it within the unit, you have an audience, you have it open and transparent, and you hear all the facts. Yes, at the end of the day, it might be an acquittal, but there are certain facts that lead to acquittals that it's unsafe, beyond a reasonable doubt, to secure a conviction.

The Chair: Thank you.

Senator Busson: My question is for Chief Wilson. It's great to see you again, chief. I'm so proud of what you're doing there in Victoria.

I just wanted to go over your testimony very quickly, which was very realistic and pragmatic, about the responsibility of police and the position of the CACP with regard to the hand-over, if jurisdiction was handed over solely to civilian police in this situation.

You articulated very well the fact that jurisdiction, access and resources matter, and, generally, it's not just a flick of a switch, and something happens like that, and I thank you for that testimony.

Briefly, changes to Bill C-11, among other things, want to be more victim-centred, want to pay more attention to victims, have them heard, have them be believed, and have their choices respected.

Without putting you on the spot, would you say the civilian prosecution system is focused on having victims heard and understood? Do you think that's a better place to get victim satisfaction than perhaps in the military courts? Do you have an opinion on that?

Un aspect qui n'a pas été abordé hier est le fait que ce sont des procès mobiles, organisés là où se situe l'élément le plus déterminant de l'affaire. Les unités et la chaîne de commandement ont ainsi la possibilité d'entendre l'ensemble des éléments de preuve.

On sait bien qu'il est très difficile d'obtenir une condamnation dans les affaires d'agression sexuelle. Ce qui se passe, et ce que j'ai constaté tout au long de ma carrière, que ce soit dans le cadre de mon activité civile de défense dans les affaires d'agression sexuelle ou dans ma carrière militaire en tant que procureur, c'est que les agressions sexuelles mènent le plus souvent à un acquittement et que l'accusé s'en tire à bon compte. Les personnes qui n'ont pas assisté au procès, qui n'ont pas été témoins de ce qui s'y est passé et qui n'ont pas pris connaissance de l'ensemble des faits — y compris l'abus de pouvoir — pensent que la victime a tout inventé et que l'accusé est innocent. Or, les faits sont bien plus complexes qu'il n'y paraît. Et quand ils réintègrent leur unité, ils se tapent dans le dos et déclarent : « Untel ou Unetelle a tout inventé. »

Eh bien, si cela se passe au sein de l'unité, il y a un public, c'est ouvert et transparent, et l'on prend connaissance de tous les faits. Oui, en fin de compte, cela peut aboutir à un acquittement, mais certains faits justifiant un acquittement font qu'il n'est pas possible, au-delà de tout doute raisonnable, d'obtenir une condamnation.

La présidente : Merci.

La sénatrice Busson : Ma question s'adresse à la cheffe Wilson. Je suis ravie de vous revoir, cheffe. Je suis très fière de ce que vous accomplissez à Victoria.

Je voudrais simplement revenir très brièvement sur votre témoignage, qui était très réaliste et pragmatique, concernant la responsabilité de la police et la position de l'ACCP quant au transfert de compétence, si celle-ci était confiée exclusivement à la police civile dans cette situation.

Vous avez très bien mis en évidence le fait que la compétence, l'accès et les ressources sont essentiels, et que, d'une manière générale, cela ne se fait pas en un clin d'œil. Je vous remercie pour ce témoignage.

En bref, les modifications apportées au projet de loi C-11 visent, entre autres, à mettre davantage les victimes au centre des préoccupations, à leur accorder plus d'attention, à les écouter, à les croire et à respecter leurs choix.

Sans vous décontenancer, diriez-vous que le système de poursuites civiles vise à ce que les victimes soient entendues et comprises? Pensez-vous que ce système soit plus à même de satisfaire les victimes que ne le font peut-être les tribunaux militaires? Avez-vous un avis à ce sujet?

Ms. Wilson: Thank you for your kind words, Senator Busson.

You know, of course, the civilian system is not perfect. However, what I can tell you — in almost three decades of policing — is that a victim-centred approach is something we focus on now more than we ever have. One of the things that we talk about with survivors who are going through the court process is that it is not where healing truly starts; it is not where you are necessarily going to have satisfaction or, as I said, healing around what has happened.

However, I can say that we have victim services in place. We have court liaison workers. These days, we all take a trauma-informed approach to working with survivors. Is it perfect? No. Our conviction rates are relatively low; I don't have the number in front of me, but it is not a perfect system. However, I would say there is a lot of support in the civilian system for survivors these days.

Senator Busson: To elaborate, I was hoping — and making the point with you — that the amount of effort and the extra resources needed to continue that work that gets done by the police at the first instance — and one of our witnesses said that the first time you speak out and make the complaint is the most important. That puts the police right in the middle of it.

Ms. Wilson: The resources required, not just for the investigation but for the victim's support throughout the process, are extraordinary. This is one of my primary concerns, which is a concern on behalf of the CACP: These are incredibly complex investigations, and they are incredibly expensive. They are very detailed. Just the victim-support piece of it alone is incredibly taxing when it comes to resources.

That is for police who work in collaboration with a number of actors in the justice system to support survivors — and that is everything from the initial reporting and the support that's required to get a victim to the point where they are providing a statement, all the way through the process, however long that may go. A lot of resources go into that these days, because we do have such a victim-centred approach.

[Translation]

Senator Carignan: My question is for Mr. MacGregor. You were director of prosecutions. In your role with military justice, how many *Jordan* cases did you witness in cases involving sexual matters?

Mme Wilson : Merci pour vos aimables paroles, sénatrice Busson.

Vous savez, bien sûr, que le système civil n'est pas parfait. Cependant, ce que je peux vous dire — après près de trois décennies passées dans les forces de l'ordre —, c'est que nous accordons aujourd'hui plus d'importance que jamais à une approche centrée sur la victime. L'une des choses dont nous parlons avec les survivants qui traversent le processus judiciaire, c'est que ce n'est pas là que commence véritablement la guérison; ce n'est pas là que l'on obtient nécessairement satisfaction ou, comme je l'ai dit, que l'on guérit de ce qui s'est passé.

Je peux toutefois affirmer que nous disposons de services d'aide aux victimes. Nous avons des agents de liaison avec les tribunaux. De nos jours, nous adoptons tous une approche tenant compte des traumatismes dans notre travail auprès des survivants. Est-ce parfait? Non. Nos taux de condamnation sont relativement faibles; je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais le système n'est pas parfait. Je dirais toutefois qu'il existe aujourd'hui un soutien important au sein du système civil pour les survivants.

La sénatrice Busson : Je tenais à développer ce point et à souligner que l'ampleur des efforts et les ressources supplémentaires nécessaires pour poursuivre ce travail effectué par la police en première ligne placent cette dernière au cœur même de la situation; en effet, un de nos témoins a dit que le moment le plus important est celui où l'on prend la parole et où l'on porte plainte pour la première fois.

Mme Wilson : Les ressources nécessaires, non seulement pour l'enquête, mais aussi pour l'accompagnement de la victime tout au long du processus, sont considérables. C'est l'une de mes principales préoccupations, que je partage au nom de l'ACCP : il s'agit d'enquêtes extrêmement complexes, et elles sont extrêmement coûteuses. Elles sont très détaillées. Le simple volet de l'accompagnement des victimes représente à lui seul une charge considérable en matière de ressources.

Cela concerne les policiers qui travaillent en collaboration avec plusieurs acteurs du système judiciaire pour soutenir les survivants, allant du signalement initial au soutien nécessaire pour amener une victime à faire une déposition, tout au long de la procédure, peu importe sa durée. De nombreuses ressources y sont consacrées de nos jours, car nous adoptons une approche véritablement centrée sur la victime.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à M. MacGregor. Vous avez été directeur des poursuites. Dans le cadre de vos fonctions à la justice militaire, de combien de cas d'arrêt *Jordan* avez-vous été témoin dans des dossiers de nature sexuelle?

[English]

Col. MacGregor: Thank you, senator.

I believe it was only one case where we had ended up with a stay in all of the time that I was there. They are not frequent. The benefit of having a smaller prosecution service and a smaller military police service is that we have the ability to ramp up when necessary to get the cases marshalled in before the 18-month limitation.

Senator Patterson: Thank you. There are a lot of resources that are used within both the military police and the military justice system to ensure it is survivor- and victim-centric. We have done that — the training, the education, et cetera — and this is going to Senator Busson's point: What is going to happen to all of those resources if they are not being used?

Col. MacGregor: That is another concern. If we continue along this road that we have been going, the Judge Advocate General will be in a situation. He has resources that he has to allot through military justice issues, operational law — all those types of things — and he is going to see the number of cases that we have dwindle to next to nothing. Of course, he is going to take those prosecutors out of that division and move them on to something elsewhere that is more pressing. As time goes on, we are going to lose that expertise.

The police will do the same. If the police are no longer investigating, they will move those police resources over to something else. That's what they will focus on. There will be a degradation of expertise and being up to speed.

Investigating and prosecuting sexual offences is a very complex area of law, as we all know. If we lose three or four years of being up to date on all of the nuances of the law, then we will be behind considerably and won't be very professional in terms of being able to deal with these cases if it does come back.

Senator Patterson: And internationally?

Col. MacGregor: Internationally, we are going to continue to investigate and prosecute those, so there is another degradation.

You end up with a two-tiered system. If we continue to go along this line that we are going, we will have prosecutors internationally — and, like I said, with Prime Minister Carney's remarks about an uptake of military forces, which probably means mobilization and deployments overseas, we are going to have to up our ability to do military justice overseas. The Geneva Conventions of 1949 and their additional Protocols I and II require us to have a disciplinary system that is deployable.

[Traduction]

Col MacGregor : Merci, sénatrice.

Je crois qu'il n'y a eu qu'un seul cas où nous avons dû accepter un sursis pendant toute la durée de mon mandat. Ce n'est pas fréquent. L'avantage d'avoir un service des poursuites et une police militaire de taille réduite est que nous avons la capacité de renforcer nos effectifs si nécessaire pour que les affaires soient traitées avant l'expiration du délai de prescription de 18 mois.

La sénatrice Patterson : Merci. De nombreuses ressources sont mobilisées tant au sein de la police militaire que du système de justice militaire pour garantir une approche centrée sur les survivants et les victimes. Nous avons mis en place ces mesures — formation, sensibilisation, etc. — et cela rejoint le point soulevé par la sénatrice Busson : qu'advient-il de toutes ces ressources si elles ne sont pas utilisées?

Col MacGregor : C'est là une autre préoccupation. Si nous continuons sur cette voie, le juge-avocat général se retrouvera dans une situation délicate. Il dispose de ressources qu'il doit répartir entre les questions de justice militaire, le droit opérationnel et d'autres questions; il va voir le nombre d'affaires dont nous nous occupons fondre jusqu'à presque disparaître. Bien sûr, il va réaffecter les procureurs de cette division à d'autres tâches plus urgentes. Au fil du temps, nous allons perdre cette expertise.

La police fera de même. Si la police ne mène plus d'enquêtes, elle réaffectera ces ressources policières à d'autres tâches. C'est sur cela qu'elle se concentrera. Il y aura une perte de savoir et de connaissances à jour.

Les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions sexuelles constituent un domaine juridique très complexe, comme nous le savons tous. Si nous perdons trois ou quatre ans d'actualisation sur toutes les nuances de la loi, nous accuserons alors un retard considérable et ne serons plus suffisamment spécialisés pour traiter ces affaires si elles devaient refaire surface.

La sénatrice Patterson : Et à l'échelle internationale?

Col MacGregor : À l'échelle internationale, nous continuerons à enquêter et à porter ces affaires en justice. Il y aura là une autre dégradation.

On se retrouve avec un système à deux vitesses. Si nous continuons sur cette voie, nous aurons des procureurs à l'étranger. Comme je l'ai dit, compte tenu de la déclaration préliminaire du premier ministre Carney concernant un renforcement des forces armées, ce qui signifie probablement une mobilisation et des déploiements à l'étranger, nous allons devoir renforcer notre capacité de justice militaire à l'étranger. Les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles I et II

In a sense, we're probably degrading our capacity to meet those international commitments, which also degrades our discipline, efficiency and morale when we are actually warfighting. We saw that in Somalia. That's what I am concerned about: We end up back in 1993 with the death of Shidane Arone.

I don't mean to be alarmist, but those are concerns.

The Chair: This brings us to the end of our time on this panel. Thank you, Colonel MacGregor — the last one standing — and thank you to Dr. MacKenzie and Chief Constable Wilson, who had a hard stop, for taking the time to meet with us. We greatly appreciate your testimonies as we consider this bill. Thank you for the work you have been doing for a long time.

This concludes our agenda for today's meeting. Tomorrow, we intend to begin clause-by-clause consideration of Bill C-11. If you have not done so, members are encouraged to contact the Law Clerk and the Parliamentary Counsel should you wish to bring forth amendments. Also, please share the amendments with the clerk as soon as possible. If you would like your amendments bundled or distributed in advance of the meeting, please share them with the clerk today. Otherwise, please bring copies of your amendments to the meeting.

[Translation]

Senator Carignan: I would like to inform my colleagues that I asked that two amendments be prepared. The first concerns the reintroduction of the option for victims to choose between the civilian and court martial systems. The second amendment is a consequential amendment. It concerns the investigative powers of military police in cases of sexual offences. If the first amendment is adopted, the police must have the power to investigate in cases of sexual offences. This power is currently eliminated in the bill. These are my two proposals.

[English]

The Chair: Thank you for sharing that in advance.

With that, I wish everyone a good afternoon in the Senate.

(The committee adjourned.)

additionnels nous imposent de disposer d'un système disciplinaire déployable.

D'une certaine manière, nous affaiblissons probablement notre capacité à respecter ces engagements internationaux, ce qui nuit également à notre discipline, à notre efficacité et à notre moral lorsque nous menons effectivement des opérations de combat. Nous l'avons constaté en Somalie. C'est ce qui m'inquiète : nous nous retrouvons en 1993, avec la mort de Shidane Arone.

Je ne veux pas être alarmiste, mais ce sont là des préoccupations.

La présidente : Cela nous amène à la fin du temps imparti pour ce groupe de témoins. Merci au colonel MacGregor, le dernier encore présent, ainsi qu'à la Dre MacKenzie et à la cheffe Wilson, qui devaient partir à une heure fixe, d'avoir pris le temps de nous rencontrer. Nous vous sommes profondément reconnaissants de vos témoignages alors que nous examinons ce projet de loi. Merci pour le travail que vous accomplissez depuis si longtemps.

Cela conclut l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui. Demain, nous avons l'intention d'entamer l'examen article par article du projet de loi C-11. S'ils ne l'ont pas encore fait, les membres sont encouragés à contacter le légiste et le conseiller parlementaire s'ils souhaitent proposer des amendements. Veuillez également transmettre ces amendements à la greffière dès que possible. Si vous souhaitez que vos amendements soient regroupés ou distribués avant la séance, veuillez les transmettre à la greffière dès aujourd'hui. Sinon, veuillez apporter des copies de vos amendements à la réunion.

[Français]

Le sénateur Carignan : J'avise mes collègues que j'ai demandé que l'on prépare deux amendements. Le premier concerne la réintroduction de l'option pour que les victimes puissent choisir entre le système civil et le système des cours martiales. Le deuxième amendement est une modification corrélative, et il concerne le pouvoir d'enquête de la police militaire sur les cas d'infraction sexuelle. En effet, si l'on adopte le premier amendement, la police doit avoir le pouvoir d'enquêter dans les cas d'infractions de nature sexuelle, ce qui est éliminé dans le projet de loi actuellement. Ce sont les deux propositions que je ferai.

[Traduction]

La présidente : Merci de nous en avoir informés à l'avance.

Sur ce, je souhaite à tous un bon après-midi au Sénat.

(La séance est levée.)